



RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

2024

RAPPORT ANNUEL 2024

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT	3
ENTRETIEN GENERAL DES RESEAUX DE TRANSPORT	10
DEBIMETRIE DU TRANSPORT AVAL	17
ENTRETIEN GENERAL DES RESEAUX DE COLLECTE	29
ENQUETES DE CONFORMITE ET MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS	37
EAUX USEES NON DOMESTIQUES	44
ETUDES ET TRAVAUX	52
AIDES AUX COLLECTIVITES	59
ASPECTS FINANCIERS	64
INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ASSAINISSEMENT	67
COOPERATION DECENTRALISEE	76
ANNEXE	78

Annexe 1 : liste des entreprises mises en conformité en 2024

Le présent rapport concerne le service rendu par les équipes du service assainissement du Syndicat de l'Orge sur la gestion des compétences collecte et transport.

Des rapports annexes sont rédigés pour présenter les autres aspects de l'assainissement du territoire :

- rapport annuel du délégataire des réseaux de collecte et transport du système d'assainissement de la station d'épuration d'Ollainville (pour les postes de relevage et le suivi des points de mesures sur réseaux)

- bilans annuels des réseaux de collecte situés sur la partie aval du Syndicat rédigés par les communes, les communautés et leur délégataire pour les autres réseaux

- bilans annuels des stations d'épuration :

- rédigés par le Syndicat de l'Orge pour les stations de Angervilliers, Courson/Monteloup, Fontenay les Briis, Janvry, Bruyères le Châtel, Pecqueuse, La Forêt-le-Roi, Vaugrigneuse, Rouillon Bouc Etourdi à Dourdan, Sermont à Dourdan, du Plateau à Roinville, de Bajolet à Forges Les Bains, du Moulin de Granville et du Marais au Val Saint Germain,
- rédigé par SUEZ pour la station du Moulin Neuf à Ollainville,
- rédigé par le SIAAP pour la station de Valenton.



PRESENTATION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT

PRESENTATION DU SYNDICAT DE L'ORGE

Le Syndicat de l'Orge est un établissement public de coopération intercommunal, composé de 65 communes, né de la fusion le 1^{er} janvier 2019 du SIBSO (Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge), du SIVOA (Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval) et du SIHAL (Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la région de Limours).

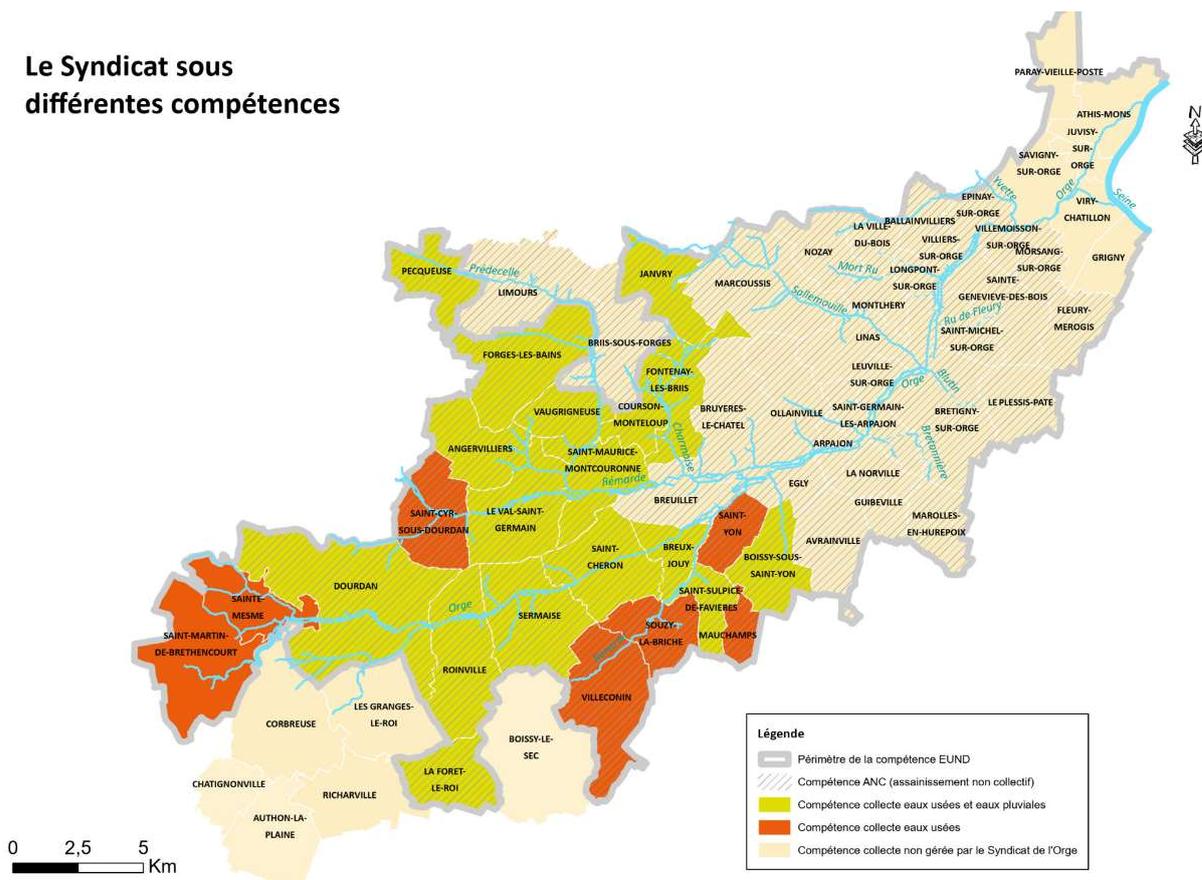
Il exerce les compétences transport et collecte des eaux usées et des eaux pluviales, la compétence épuration, ainsi que l'ANC et les EUND sur différentes parties de son territoire.

Les compétences sont gérées de deux façons différentes :

- Gestion en régie grâce à des moyens humains propres au Syndicat et grâce à l'appui de marchés à bons de commande.
- Gestion via une DSP (Délégation de Service Public) où une entreprise se voit transférer l'exécution du service public. C'est le cas notamment de la station d'épuration du Moulin Neuf à Ollainville.

TERRITOIRE A COMPETENCE COLLECTE, ANC ET EUND

Le Syndicat sous différentes compétences



Répartition des compétences assainissement

Le tableau ci-dessous présente les compétences assurées par le syndicat sur chacune des communes à compétence collecte/ANC/EUND.

Communes adhérentes	Assainissement collectif eaux usées			Assainissement collectif eaux pluviales	Assainissement non collectif (ANC)	Eaux usées non domestiques (EUND)
	collecte	transport	épuration			
Angervilliers	X	X	X	X	X	X
Boissy Sous Saint Yon	X	X	X	X	X	X
Breux-Jouy	X	X	X	X	X	X
Briis sous-Forges		X			X	X
Bruyères Le Châtel		X	X		X	X
Courson Monteloup	X	X	X	X	X	X
Dourdan	X	X	X	X	X	X
Fontenay Les Briis	X	X	X	X	X	X
Forges-les-Bains	X	X	X	X	X	X
Janvry	X	X	X	X	X	X
Le Val Saint Germain	X	X	X	X	X	X
La Forêt Le Roi	X	X	X	X	X	X
Limours		X			X	X
Mauchamps	X	X	X		X	X
Pecqueuse	X	X	X	X	X	X
Roinville	X	X	X	X	X	X
Saint Yon	X	X	X		X	X
Saint-Chéron	X	X	X	X	X	X
Saint-Cyr sous Dourdan	X	X	X		X	X
Sainte-Mesme	X	X	X			X
Saint-Martin de Bréthencourt	X	X	X			X
Saint-Maurice Montcouronne	X	X	X	X	X	X
Saint-Sulpice de Favières	X	X	X	X	X	X
Sermaise	X	X	X	X	X	X
Souzy-la-Briche	X	X	X		X	X
Vaugrigneuse	X	X	X	X		X
Villeconin	X	X	X		X	X

Le tableau ci-dessous présente quelques chiffres relatifs à la compétence collecte :

	Linéaire de réseau	Nb postes	Nb siphons
Quantité	289 km	60	7

Ces compétences sont gérées de deux façons différentes :

- Gestion en régie majoritairement grâce à des moyens humains propres au Syndicat et grâce à l'appui de marchés à bons de commande. Il s'agit de l'entretien des réseaux, de l'ANC, des enquêtes de conformité et des EUND, ainsi que toutes les sollicitations des usagers.

- Gestion via une DSP (Délégation de Service Public) où une entreprise se voit transférer l'exécution du service public. Il s'agit notamment des postes de relevage et des points de mesures sur les réseaux avec un contrat signé avec Suez qui coure jusqu'à fin 2025.

TERRITOIRE A COMPETENCE TRANSPORT

120 km
de canalisations
de transport

Le Syndicat gère le réseau de transport intercommunal d'assainissement des eaux usées composé principalement de deux collecteurs en fond de vallée (C.I.I. collecteur intercommunal initial et C.I.D. collecteur intercommunal de doublement) ainsi que des antennes recevant les réseaux communaux. A cela s'ajoute la gestion de plusieurs antennes de collecte des eaux pluviales.

Les deux collecteurs principaux C.I.I. et C.I.D. se rejoignent à Athis-Mons et les eaux usées sont alors acheminées par l'intermédiaire d'un siphon sous la Seine à la station d'épuration de Valenton via le poste de relèvement de Crosne ; la station d'épuration et le poste de Crosne sont gérés par le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).

I- LES RESEAUX SYNDICAUX D'EAUX USEES

Chaque commune ou communauté (si les communes ont délégué la compétence à un EPCI) est propriétaire du réseau d'assainissement de collecte qu'elle gère en régie directe ou dans le cadre d'un contrat d'affermage ou de concession de service public conclu avec une société privée.

Les réseaux communaux ou communautaires se jettent ensuite dans les antennes syndicales ou dans les deux collecteurs intercommunaux de fond de vallée. L'essentiel des branchements de particuliers se situe sur les collecteurs communaux ou communautaires, les collecteurs syndicaux ayant un rôle essentiellement de transport.

En raison de leur faible pente, les collecteurs ont, sur certains secteurs, tendance à s'ensabler régulièrement, ce qui impose des curages périodiques sur l'ensemble du linéaire.

De nombreux siphons se trouvent également sur les canalisations pour permettre les passages sous la rivière et les affluents. Ces siphons sont des zones privilégiées d'ensablement.

Nom antenne	Ville	Linéaire
C.I.D.	Brétigny à Athis	20 550 m
C.I.I.	Arpajon à Ablon	37 090 m
Ris-Orangis	Ris-Orangis	4 450 m
Grigny	Grigny	5 140 m
Morsang	Morsang	7 250 m
Contin	Paray/Athis	2 540 m
Longpont	Longpont	1 585 m
La-Ville-du-Bois	La Ville du Bois	10 530 m
Croix Blanche	Ste Geneviève des Bois	2 825 m
Ru de Fleury	Ste Geneviève-St Michel	2 130 m
18 avril (Athis)	Athis	1 820 m
Guiperreux	Longpont	411 m
Lormoy	Montlhéry	450 m
Sallemouille	Marcoussis-Linas-Montlhéry	5 930 m
Noüe de Seine	Viry-Châtillon	384 m
Ollainville	Ollainville	200 m
Egly	Egly	166 m
Leuville	Leuville	1 450 m
Saint-Germain-lès-Arpajon	Saint-Germain-lès-Arpajon	3 730 m
Bruyères-le-Châtel	Bruyères-le-Châtel	610 m
Bretonnière	Brétigny/St Germain les A.	4 000 m
Boissy-sous-Saint-Yon	Boissy-sous-Saint-Yon	3 693 m
Nozay	Nozay	1 000 m
Marcoussis	Marcoussis	735 m

II- LES STATIONS SYNDICALES DE RELEVEMENT D'EAUX USEES

Les eaux usées transitant par les collecteurs du Syndicat ne peuvent s'écouler de manière uniquement gravitaire en raison de la topographie des lieux. Il est donc nécessaire en plusieurs endroits de relever les eaux usées par des stations de pompage. Ces stations de pompage sont soit situées sur le C.I.I. ou le C.I.D., soit sur les antennes intercommunales.

Actuellement, ce territoire comporte 16 postes de relèvement gérés en régie.

III- LE RESEAU SYNDICAL D'EAUX PLUVIALES

Le Syndicat possède **32,5 Km de canalisations d'eaux pluviales** recevant les réseaux communaux ou communautaires.

Nom antenne	Ville	Linéaire
Arpajon	Arpajon	1 240 m
Bretonnière	Brétigny/St Germain Les A.	4 860 m
Croix Blanche	Ste Geneviève des Bois	2 995 m
Mares-Yvon	Ste Geneviève des Bois	1 000 m
Ru de Fleury	Ste Geneviève des Bois/St Michel	3 350 m
Mort Ru	Montlhéry	500 m
Ru Gaillard	Montlhéry	700 m
ZOH	Ste Geneviève des B/Grigny/Fleury	5 500 m
EP	Grigny/Ris-Orangis	910 m
GOP Morsang	Morsang	1 200 m
Mort Ru	Athis Mons	2 000 m
Contin	Paray/Athis	3 165 m
Antenne Avaucourt	Athis Mons	2 300 m
La Voie Verte	Athis /Savigny	1 160 m
RN446	Longpont	1 000 m
Mesnil Forget	Montlhéry	719 m

IV- LES OUVRAGES SYNDICAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le Syndicat a en charge **3 postes de relèvement d'eaux pluviales** gérés en régie :

- Aristide Briand (Ste-Geneviève-des-Bois)
- Joie de créer (Savigny-sur-Orge)
- Gabriel Péri (Viry-Châtillon)

De plus, le Syndicat a également en charge 4 ouvrages de régulation et/ou de dépollution des eaux pluviales :

- l'ouvrage de la Châtaigneraie à Ste-Geneviève-des-Bois
- l'ouvrage du Parc Pierre à Ste-Geneviève-des-Bois
- l'ouvrage des Mares-Yvon à Ste-Geneviève-des-Bois
- l'unité de traitement des eaux pluviales (UTE) pour la qualité des lacs à Ris-Orangis

Les différentes stations de relèvement sont équipées d'un système de télésurveillance permettant d'être informé en temps réel du fonctionnement et d'être averti immédiatement par des alarmes lors de dysfonctionnements.

LES 19 STATIONS D'EPURATION

18 stations d'épuration sont gérées en régie par une équipe de 5 agents. Seule la station du Moulin Neuf d'Ollainville est gérée via une DSP confiée à Suez jusqu'à fin 2025.

Commune/nom	Année construction	de	Année de reprise	Type	Capacité EH	Mode de gestion
Bajolet/Forges les Bains	1988		2020	Boues activées	600	Régie
Le Marais Val St Germain	1997		2019	Filtres à sables	300	Régie
Bouc Etourdi Dourdan/Longvilliers	1997		2019	Filtres à sables	260	Régie
Plateau Roinville	1999		2019	Filtres à sables	80	Régie
Machery Vaugrigneuse	2000		2020	Filtres à sables	600	Régie
Courson	2002		2011	Disques biologiques	520	Régie
Semont Dourdan	2004		2019	Filtres à sables	30	Régie
Moulin Neuf Ollainville	2010		2019	Boues activées et filtration membranaire	60000	DSP
Mulleron Janvry	2013		2013	Filtres plantés de roseaux	250	Régie
Angervilliers	2014		2020	Boues activées	2000	Régie
La Brosse Janvry	2015		2015	Filtres plantés de roseaux	140	Régie
Charmoise Fontenay	2016		2016	Filtres plantés de roseaux	600	Régie
Arpenty Bruyères	2017		2017	Filtres plantés de roseaux	180	Régie
Moulin de Granville - Le Val Saint Germain	2017		2019	Boues activées	3000	Régie
Fontenay Les Briis	2018/ 2019		2018/ 2019	Boues activées	3700	Régie

Commune/nom	Année construction de	Année de reprise	Type	Capacité EH	Mode de gestion de
Janvry Bourg	Fin 2020	Fin 2020	Filtres plantés de roseaux	450	Régie
Pecqueuse	2021	2021	Filtres plantés de roseaux	505	Régie
La Forêt le Roi - Chemin Creux	2023	2020	Filtres plantés de roseaux	316	Régie
La Forêt le Roi - La Mare aux Loups	2023	2020	Filtres plantés de roseaux	184	Régie



ENTRETIEN GENERAL DES RESEAUX DE TRANSPORT

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DES POSTES DE RELEVAGE ASSOCIES

I - EQUIPE EXPLOITATION

Un agent a en charge les réseaux de transport. Concernant les postes de relevage, l'équipe est composée de 3 agents, sous la responsabilité d'1 technicien, chargés d'exécuter en régie l'entretien des stations de relevage et des ouvrages de dépollution des eaux pluviales : graissage et manœuvre des vannes, vérification des niveaux d'huile et des vérins, changement de pompes et petites réparations diverses, vérification et réparation des armoires électriques. Ces équipes supervisent et assurent le suivi de toutes les interventions des prestataires sur les ouvrages et le réseau du Syndicat.

II - ENTRETIEN DES COLLECTEURS D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES

II-1 TRAVAUX DE REPARATION ET ENTRETIEN

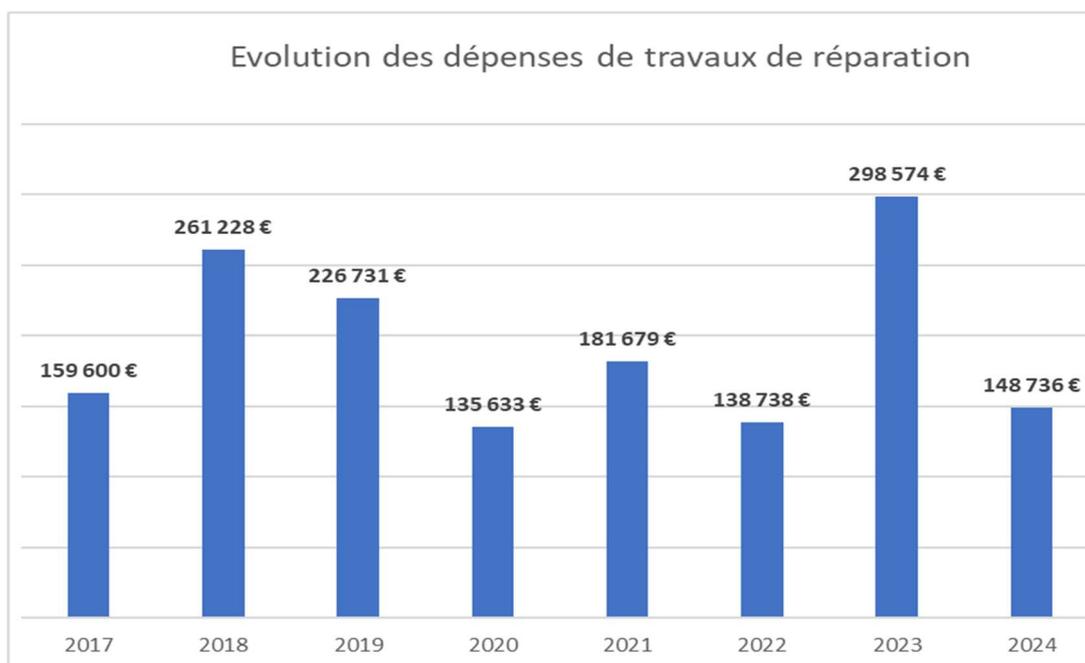
En 2024, les dépenses pour les travaux en régie de l'équipe Exploitation s'élèvent à un total de **148 736 € HT** décomposées ci-après.

Petits travaux sur réseaux de transport 2024 (€ HT) :

Changements de tampons et autres petits travaux sur réseaux	64 704,06 €
-------------------------------------------------------------	-------------

Achats et réparations de pompes et moteurs 2024 (€ HT) :

Achat pompes neuves	42 799,16 €
Remise en état des pompes	0 €
Travaux sur les postes (changement de pied d'assise, de barres de guidages, tuyauterie, travaux électriques, remise en état de vannes)	41 233,24 €
Total pompes et postes	148 736,46 €



En 2023 de nombreux tampons vieillissants avaient été remplacés sur les réseaux de transport et beaucoup de pompes neuves avaient été mises en place, ce qui explique que les dépenses 2023 étaient beaucoup plus importantes qu'en 2024.

II-2 CURAGES

En raison de leur faible pente, les collecteurs ont, sur certains secteurs, tendance à s'ensabler régulièrement, ce qui peut imposer la réalisation d'opérations de curage. Les bâches d'accueil des eaux usées des stations de relevage ainsi que les siphons existants sur les réseaux font l'objet de curages périodiques systématiques. Par ailleurs, des interventions d'urgence s'avèrent parfois nécessaires pour désobstruer certaines canalisations ou ouvrages.

Dans le cadre d'un marché passé en 2022, le groupement d'entreprises Sèché Assainissement/COLAS a été chargé de l'entretien des siphons, des postes de relèvement et des réseaux de transport et des ouvrages de dépollution du Syndicat.

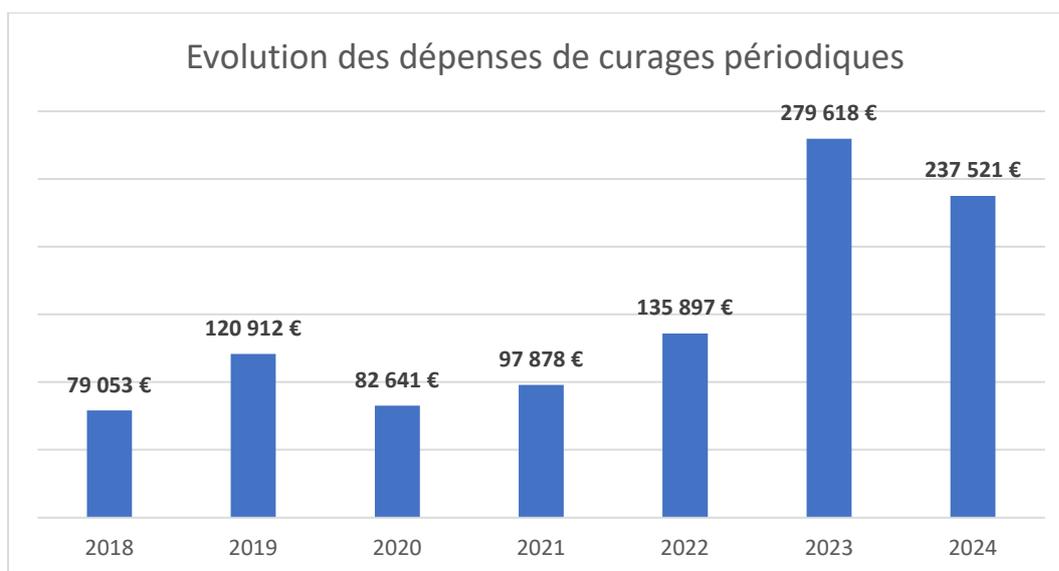
Les boues issues des curages des postes sont traitées sur la STEU d'Evry.

ENTRETIENS PERIODIQUES

Le coût annuel des curages sur l'année 2024 est de **237 521,18 € HT**.

L'entretien de ces ouvrages nécessite l'évacuation et le traitement des boues de curage. En 2024 les boues ont représenté **109,18 T**.

<u>Curages périodiques</u>		
Types d'ouvrages	Montant en € HT	Boues en tonnes
Fosses à sables	14 260 €	14 T
Siphons	64 696,78 €	6,60 T
Réseaux de transport	799,00 €	-
Postes de pompage : curages annuels sur chaque poste + des curages réalisés en fonction du taux d'encrassement	70 495,40 €	82,76 T
UTEP	87 270,00 €	5,82 T
TOTAL ANNUEL	237 521,18 €	109,18 T

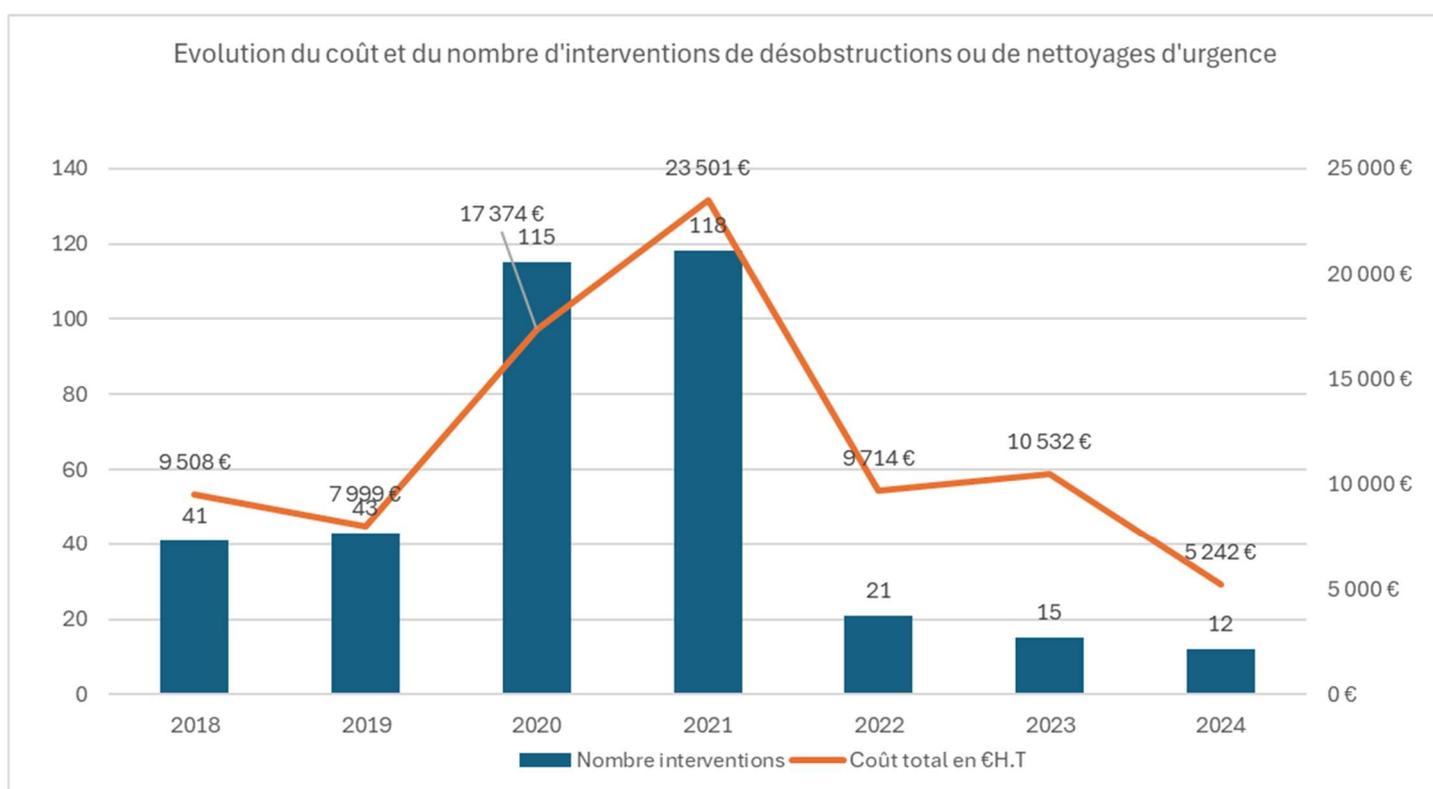


La baisse des dépenses 2024 par rapport à 2023 s'explique par une grosse opération de curage du CII à Epinay en 2023 non renouvelée en 2024.

DESOBSTRUCTIONS D'URGENCE

En 2024, l'entreprise Séché Assainissement a procédé à **12 interventions** de désobstructions ou de nettoyages d'urgence pour un montant total de **5 242,41 €**.

Lieu d'intervention		Nombre d'interventions	Coût total en euros HT
Athis Mons	Prise de temps sec d'Avaucourt	1	193,00 €
Linaz	Antenne du Mort Ru	1	201,30 €
Morsang sur Orge	Antenne de Morsang	2	918,50 €
Grigny	Antenne de Grigny	4	2264,12 €
Longpont sur Orge	Antenne de Longpont	1	192,50 €
Villiers sur Orge	CII	2	1207,99 €
Grigny	Antenne de Ris	1	265,00 €

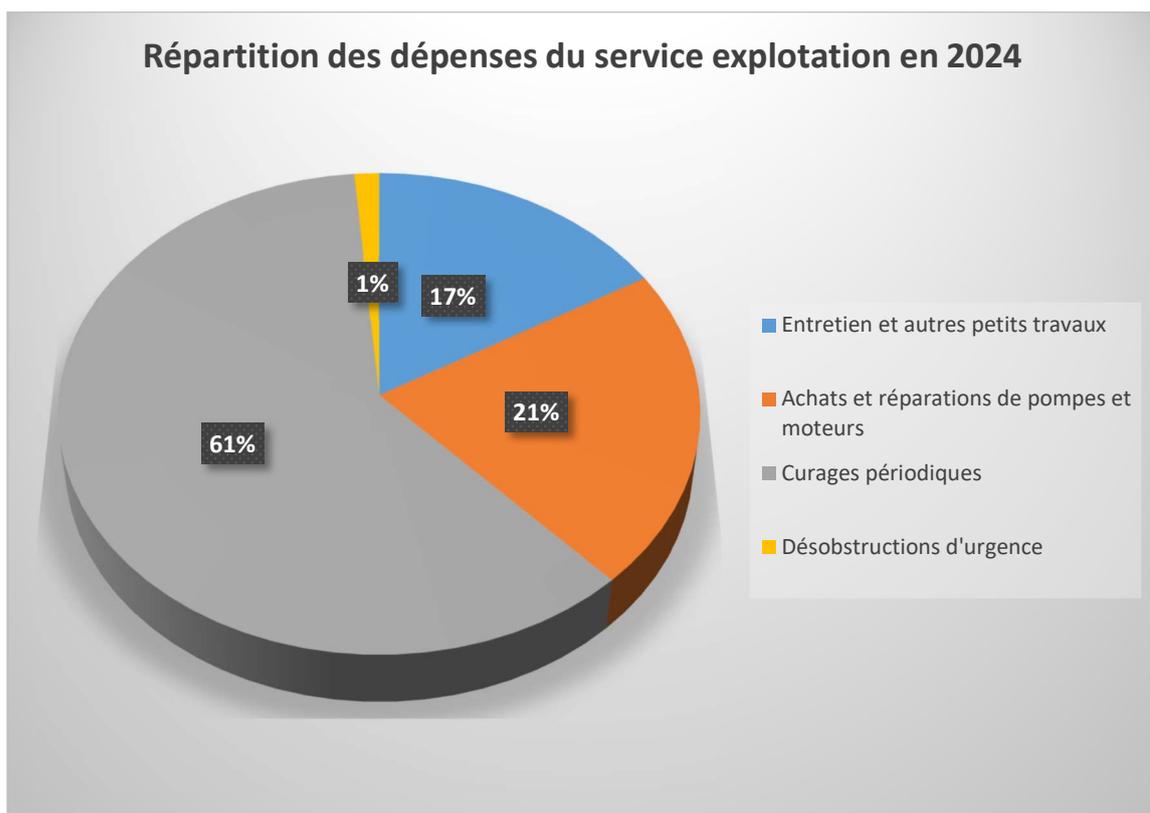


En 2024, les dépenses d'interventions urgentes sont en baisses par rapport à 2023.

II-3 BILAN DES INTERVENTIONS DU SERVICE EXPLOITATION

En 2024, les dépenses du service exploitation stations/réseaux, d'un montant de **391 500 € HT**, se répartissent de la manière suivante :

	Dépenses 2024 En euro HT	Dépenses 2023 En euro HT
Entretiens et autres petits travaux	64 704 €	106 874 €
Achats et réparations de pompes et moteurs	84 032 €	191 700 €
Curages périodiques	237 521 €	279 618 €
Désobstructions d'urgence	5 242 €	10 532 €
Total	391 500 €	588 724 €



III – TRAITEMENT DE L'H₂S

Depuis quelques années le Syndicat recense de nombreux secteurs où des concentrations d'H₂S sont importantes avec des valeurs dépassant régulièrement 40 ppm

Ce gaz fortement odorant a aussi la particularité d'être extrêmement corrosif pour l'ensemble des ouvrages associés (postes de relèvement, vannes, serrurerie, dispositif hydraulique...).

Enfin, d'un point de vue exploitation, ce gaz reste dangereux, où des expositions à des concentrations supérieures à 50 ppm peuvent entraîner de graves troubles de la santé voire la mort.

SITE DE MORSANG S/ORGE

Une unité de désodorisation est présente sur « l'antenne de Morsang », située dans le parc du château à Morsang-sur-Orge, pour réduire les nuisances olfactives perçues par les riverains sur le secteur. Celle-ci est exploitée en régie par les agents du Syndicat.

Le système de traitement de l'air vicié repose sur l'adsorption par du charbon actif.

Le renouvellement du charbon actif a été réalisé 4 fois soit une fois de plus qu'en 2023, les 04/04, 05/07, 12/08 et 17/09 pour un coût total de 26 840 € HT auquel il faut ajouter 2 164 € HT pour le pompage du charbon souillé. Le filet sous le charbon actif a par ailleurs été changé lors de l'intervention du 17/09.

La sonde de mesure d'H₂S en entrée de désodorisation a été étalonnée le 24/04 pour un montant de 295 € HT.

Par ailleurs 2 plaintes ont été réceptionnées en début d'année contre 13 en 2023. La première provenait de la mairie et la deuxième provenait d'une plaignante récurrente rue Jules Ferry. Des essais à la fumée ont été réalisés le 26/02 rue Jules Ferry et par la suite les boîtes de branchement non étanches des n°8 et 12 et 12 bis dont celle de la plaignante ont été remplacées par Cœur Essonne. Aucune plainte n'a été reçue depuis.

Le groupe de travail entre le SIAAP, le Syndicat de l'Orge, Grand Paris Sud et l'entreprise Coca Cola dont les effluents transitent par l'antenne de Morsang et qui sont ciblés comme pouvant être la source principale de la formation d'H₂S dans le réseau est toujours en cours de travail et de réflexion pour trouver des axes d'amélioration sur la situation.

SITE D'ATHIS-MONS

Une unité de désodorisation est présente sur le site de P7/Valenton à Athis Mons pour réduire les odeurs causées par les eaux usées dans ce secteur très urbanisé. Celle-ci est exploitée depuis 2021 en régie par les agents du Syndicat.

Le système de traitement de l'air vicié repose sur 2 filtres successifs :

- 1^{er} étage : un biofiltre (bactéries sur support) ;
- 2^{ème} étage : un filtre par adsorption (charbon actif).

En 2024, un problème sur le surpresseur lié à la protection électrique dans le tableau défailante a été observé nécessitant l'intervention d'Atelier du Plastique. Ce dernier ne fonctionnant plus pendant un certain temps, les bactéries du biofiltre sont mortes et il a fallu réensemencer le biofiltre.

Par ailleurs, aucune plainte n'a été reçue comme en 2023.

Le changement annuel du charbon actif a été réalisé le 05/04 au début du printemps pour un coût de 7 393 € HT.

La sonde de mesure d'H₂S en entrée de désodorisation a été étalonnée le 24/04 pour un montant de 295 € HT.

Une maintenance de l'installation a également été réalisé par l'Atelier du Plastique le 04/09.

Assez fréquemment, de fortes concentrations en H₂S ont été mesurées en entrée de désodorisation. Néanmoins, l'ensemble de l'installation a permis de traiter efficacement ces concentrations élevées tout au long de l'année.

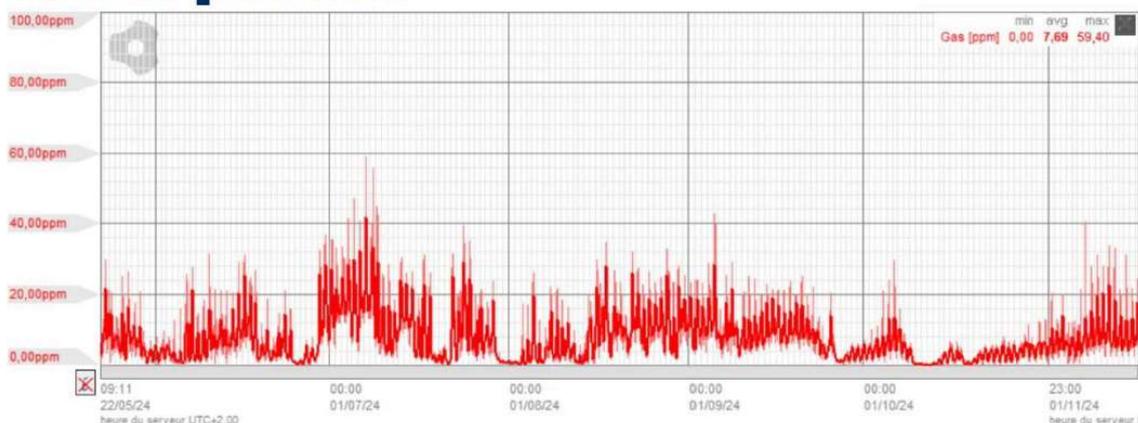
SITE DE SAVIGNY

Afin de lutter contre les problèmes d'H₂S sur le secteur aval, le Syndicat a installé une unité d'injection de réactif à Savigny sur Orge. 125 tonnes de chlorure ferreux ont été injectées dans les réseaux de transport entre juin et octobre. Ce traitement a coûté plus de 29 716.60 € HT au Syndicat, maintenance et hivernage des installations compris.

On a 2 points d'injection de chlorure ferreux, un sur le CII et un sur le CID.
Des capteurs de H₂S permettent de mesurer les taux de H₂S sur les collecteurs.

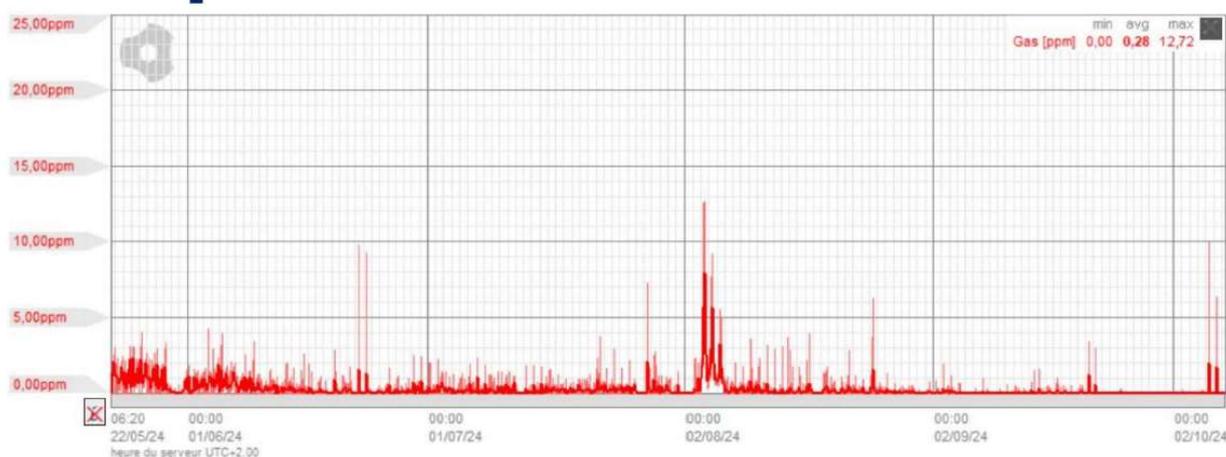
Juste après le point d'injection sur le CID, des concentrations moyennes de 20 ppm ont été mesurées contre de concentration moyenne inférieure à 8 ppm en aval du CID. Le traitement a été efficace avec une dose de 25l/h.

Analyse - Capteur Aval CID : données H₂S sur la période



Les concentrations mesurées sur le CII sont beaucoup plus faibles et une dose de 10l/h a suffi.

Analyse - Capteur Aval CII : données H₂S sur la période





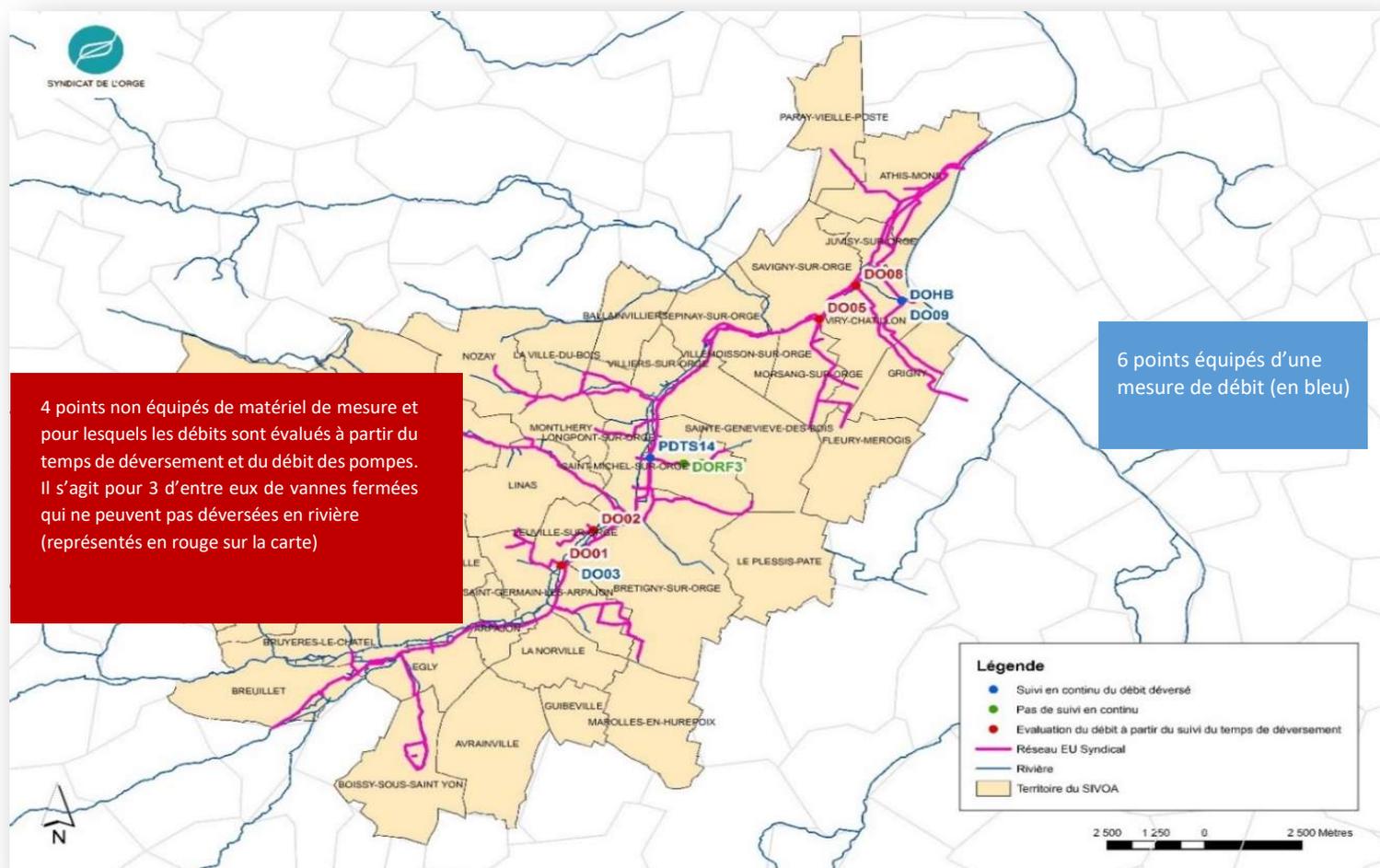
DEBIMETRIE DU TRANSPORT AVAL

PRESENTATION DES POINTS DE MESURE EN CONTINU

Au sens de la réglementation, un déversoir d'orage (DO) désigne tout ouvrage équipant un système de collecte en tout ou partie unitaire et permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Un DO est ainsi un ouvrage assurant la régulation des volumes transitant dans un réseau d'assainissement. Il dérive une partie des effluents lorsque le débit à l'amont dépasse une valeur critique que l'on appelle "débit de référence". Le débit dérivé peut soit sortir complètement du système d'assainissement pour rejoindre le milieu naturel, soit y être réinjecté après stockage dans un bassin d'orage. Initialement, les DO étaient conçus dans le seul but de protéger l'aval du réseau d'assainissement d'inondations ou de surcharges de la station d'épuration.

Les rejets d'effluents urbains à travers les DO sont identifiés comme des risques de pollution pour les milieux récepteurs. C'est pourquoi ces ouvrages sont encadrés réglementairement. Il est demandé aux maîtres d'ouvrages des DO dont le tronçon amont collecte plus de 120 kg/j de DBO5 en temps sec d'avoir une connaissance de leur fonctionnement hydraulique, et par extension de leur réseau de collecte. De simples ouvrages de protection, les DO deviennent des ouvrages de surveillance, alimentant études, diagnostics et schémas directeurs.

Afin d'optimiser la gestion et le suivi de ses collecteurs d'assainissement, notamment en fond de vallée, le Syndicat s'est fixé comme objectif de mesurer en continu les débits d'eaux usées entrants sur son territoire et le débit sortant rejoignant la station d'épuration de Valenton via les réseaux du SIAAP. De ce fait, le syndicat dispose de 10 DO qui sont équipés par des points de mesures en continu.

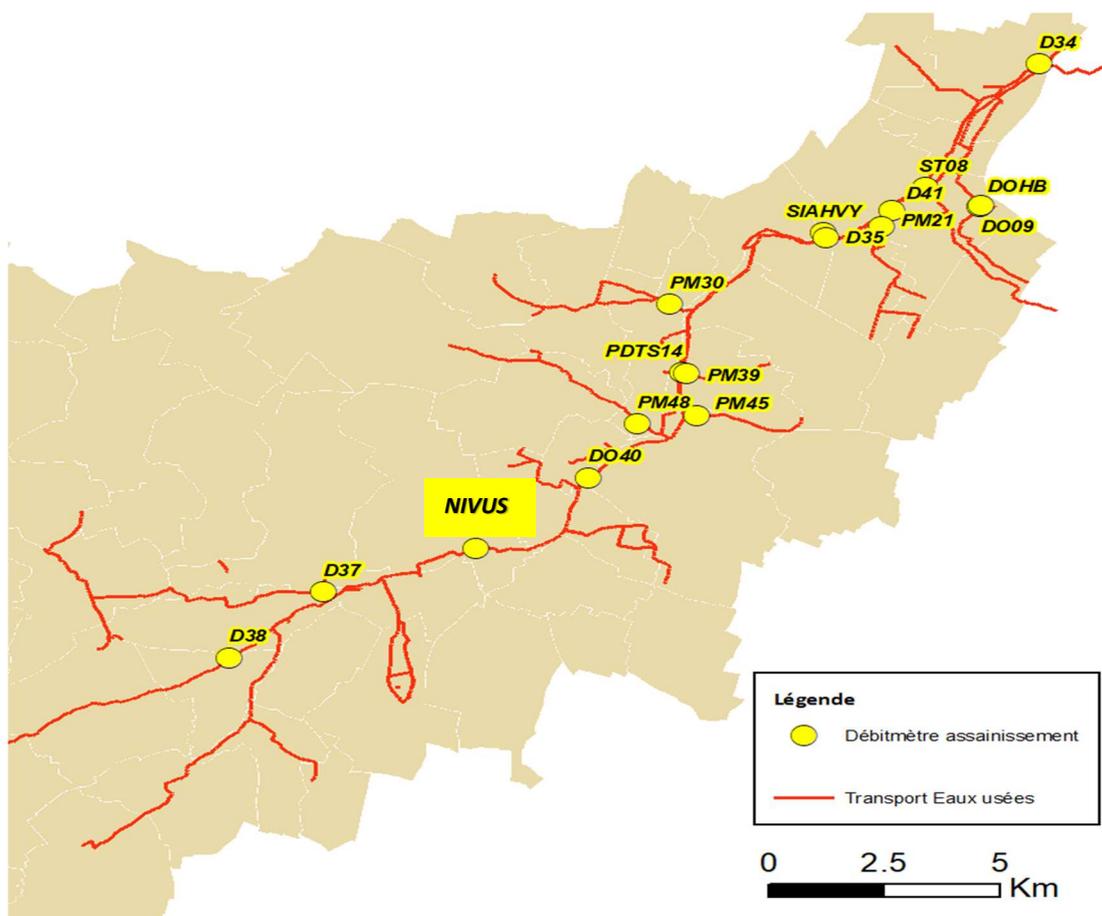


Pour réaliser le diagnostic permanent de son réseau, le Syndicat dispose d'un parc de mesures de débits au niveau des nœuds principaux du réseau de transport des eaux usées.

Fin 2022, ce parc a été renforcé par l'installation de 5 nouveaux débitmètres, ce qui porte à 10 le nombre de points de mesure de débit sur le réseau de transport. Ces points de mesures sont installés en poste fixe et les données sont retransmises en temps réel sur le système de télésurveillance du Syndicat. La liste et la carte de localisation de ces 10 points sont présentées ci-après :

- D34 : aval SIVOA à Athis-Mons ;
- D35 : aval antenne du SIAHVY à Savigny sur Orge ;
- D37 : aval antenne Bruyères à Breuillet ;
- D38 : amont STEP d'Ollainville à Breuillet ;
- NIVUS : aval STEP d'Ollainville à Arpajon ;
- PM 48 : antenne de la Sallemouille ;
- PM 45 : antenne de la Croix-Blanche ;
- PM 39 : antenne du Ru de Fleury ;
- PM 30 : antenne de la Ville-du-Bois ;
- PM 21 : antenne de Morsang ;

La localisation de ces points est décrite dans la carte ci-dessous :



CAS PARTICULIER DU RU DE FLEURY

Le réseau d'eaux pluviales du Ru de Fleury fait l'objet d'un fonctionnement particulier : en temps sec, les eaux de ce collecteur EP sont dirigées vers le collecteur EU du Syndicat (CII), via ST 446, du fait de la persistance de mauvais branchements d'EU sur les communes de Saint Michel sur Orge et Sainte Geneviève des Bois ; en temps de pluie, les eaux mêlées sont dirigées vers la Boëlle de Saint Michel.

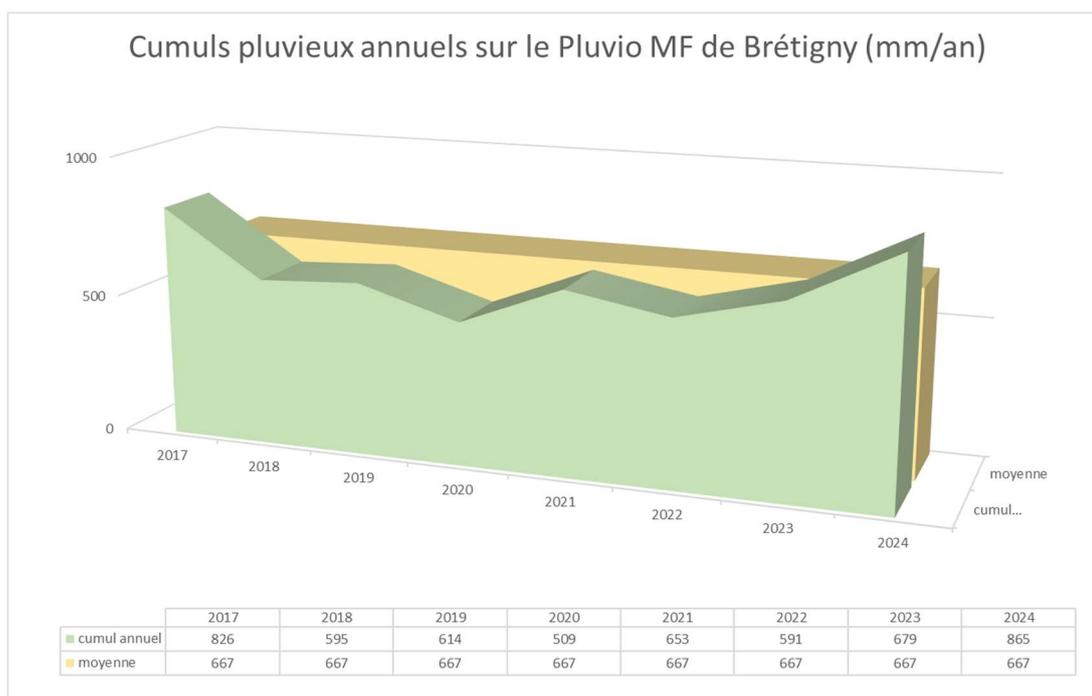
Depuis le 28 janvier 2021, les DO RF1, 2 et 3 sont instrumentés, à l'amont de la PDTS 14. Cela permet de quantifier précisément la quantité d'eaux usées rejetées au milieu naturel en temps de pluie. En effet, en temps sec, la station 446 absorbe les déversements d'EU vers le Ru de Fleury sans rejet dans la Boëlle de Saint Michel. Cela permet par exemple de curer la chambre à sable au niveau des bassins de la gendarmerie en faisant transiter les eaux usées par le ru de Fleury puis ST446. Cela évite la mise en place d'une dérivation (par pompage) pendant l'intervention.

RESULTATS ANNUELS

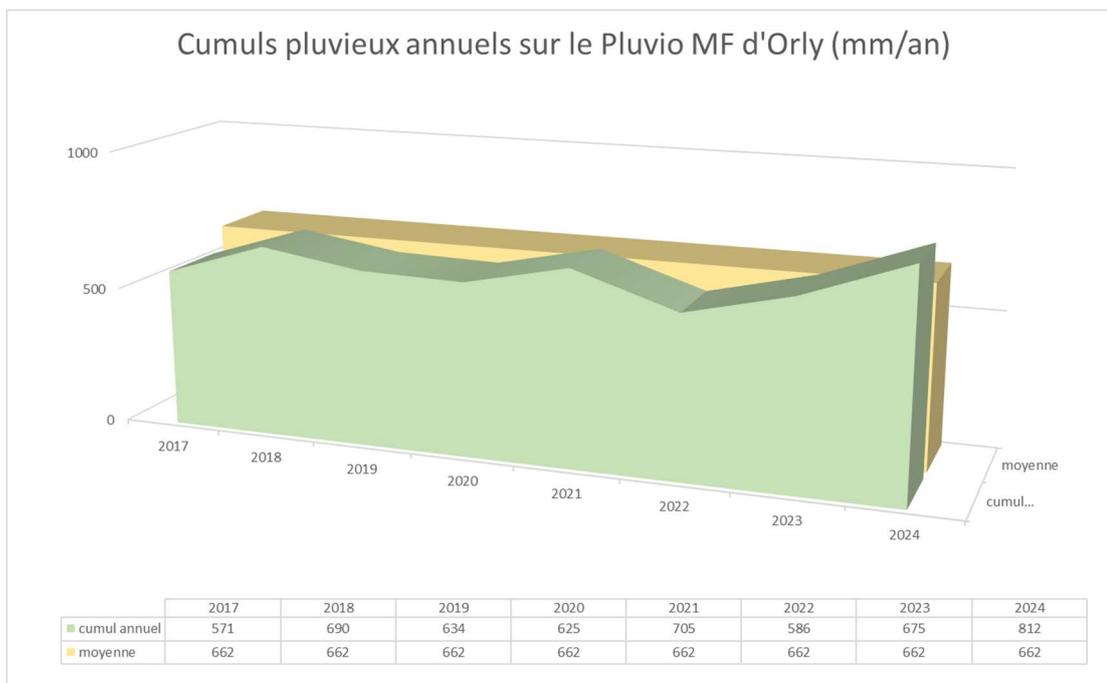
I- BILAN PLUVIOMETRIQUE

Nous utilisons les données des pluviomètres de Météo France sur les sites d'Orly et Brétigny : ce sont également les pluviomètres de référence pour les données d'autosurveillance.

La pluviométrie des sites de Météo France à Brétigny-sur-Orge et Orly de ces six dernières années est présentée sur les graphiques ci-après.



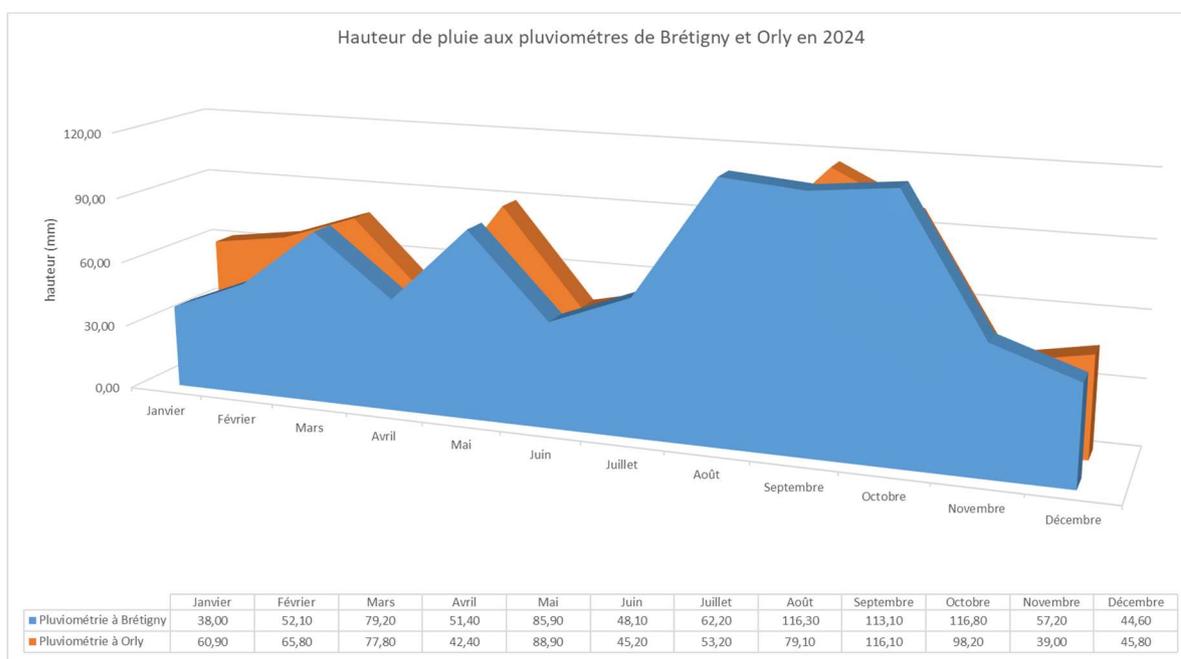
Cumuls pluviométriques depuis 2017 station météo de Brétigny-sur-Orge



Cumuls pluviométriques depuis 2017 station météo d'Orly

Le cumul pluviométrique sur l'année 2024 à Brétigny-sur-Orge et Orly est supérieur par rapport à la moyenne des sept dernières années.

On note également, sur le graphique ci-dessous, que la répartition mensuelle des pluies est très hétérogène. On distingue en effet 3 périodes pluvieuses (mars, mai et août à octobre) durant lesquelles les pluies ont été abondantes en particulier d'août à octobre, alors que les autres mois ont été déficitaires en pluie.



Pluviométrie mensuelle 2024 aux stations météo de Brétigny-sur-Orge et Orly

II- MESURES DE DEBITS DE TEMPS SEC

Les résultats des mesures de débits par temps sec sur l'ensemble des points du réseau sont récapitulés dans le tableau et la figure ci-dessous.

Résultats des mesures de débit par temps sec par point de mesures

Point de mesures	Collecteur	Débit EU brutes (m ³ /j)	Débit EU strictes (m ³ /j)	Débit ECPP (m ³ /j)	Part ECPP (%)
D34	CID	121 098	77 164	43 934	36,28
D35	SIAHVY	35 281	21 544	13 738	38,94
PM21	Antenne de Morsang	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données
PM30	Antenne de La Ville-du-Bois	3 333	2 080	1 253	37,59
PM39	Antenne du Ru de Fleury	5 767	4 039	1 253	21,72
PM45	Antenne de la Croix-Blanche	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données
PM48	Antenne de la Salemouille	4 351	2 623	1 728	39,71
ST08	Antenne de Grigny	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données

121 098 m³/j d'eaux usées brutes, 77 164 m³/j d'eaux usées strictes et 43 934 m³/j d'ECPP ont été mesurés à la sortie du réseau de transport (D34) en 2024 contre respectivement 86 711 m³/j, 56 255 m³/j et 30 456 m³/j en 2023. La part d'ECPP est toujours du même ordre, 36,28 % en 2024 contre 35,12 % en 2023. Il semblerait qu'il y ait un problème de mesure sur ce point qui surestime les données.

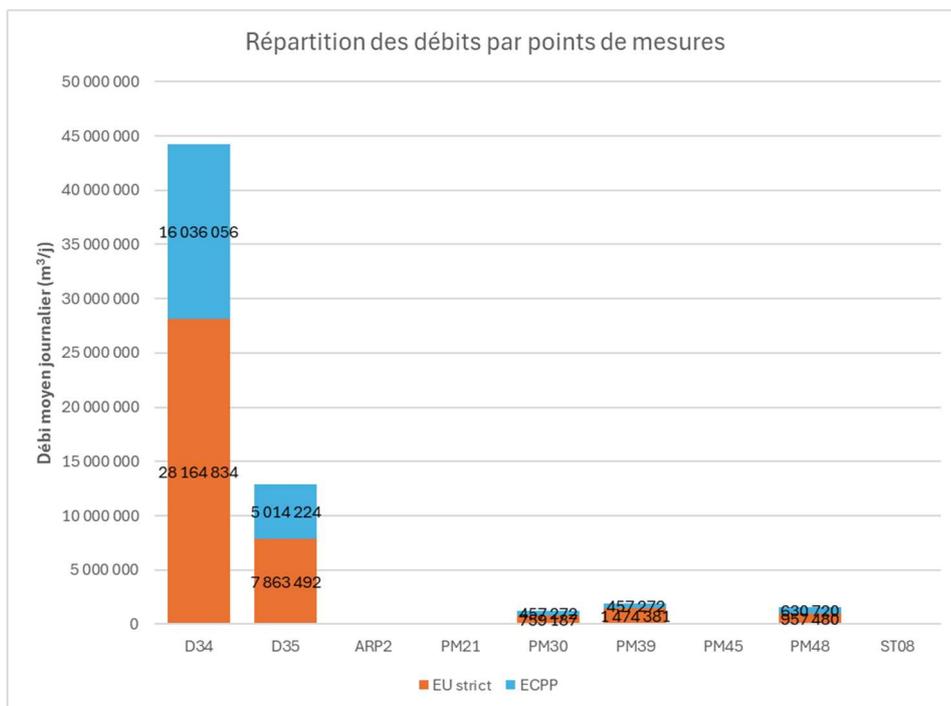
Sur les autres points avec des données, celles-ci sont plutôt cohérentes avec l'année 2023 hormis PM48 dont les eaux usées strictes sont divisées de plus de deux. Les valeurs sur PM48 se rapproche plus de celle mesurées lors du SDA qu'en 2024. On notera toutefois une répartition entre eaux usées strictes et ECPP un peu différentes sur le point D35 en faveur d'une part plus importante d'ECPP, effluents en provenance du SIAHVY.

Le taux d'ECPP se situe pour tous les points entre 21 et 40 %.

L'impact d'éventuels travaux pour réduire les ECPP sur les réseaux n'est pour l'instant pas perceptible ou quantifiable depuis les résultats du SDA. Un gros effort de réhabilitation et renouvellement des réseaux est à réaliser par le Syndicat de l'Orge et les agglomérations.

Remarque : Aucun coefficient minorateur sur le débit nocturne n'a été appliqué ici contrairement au SDA.

Remarque : Les points PM21, PM45 et ST08 ne présentent aucune donnée du fait de données inexploitable et d'un mauvais fonctionnement des sondes de mesures.

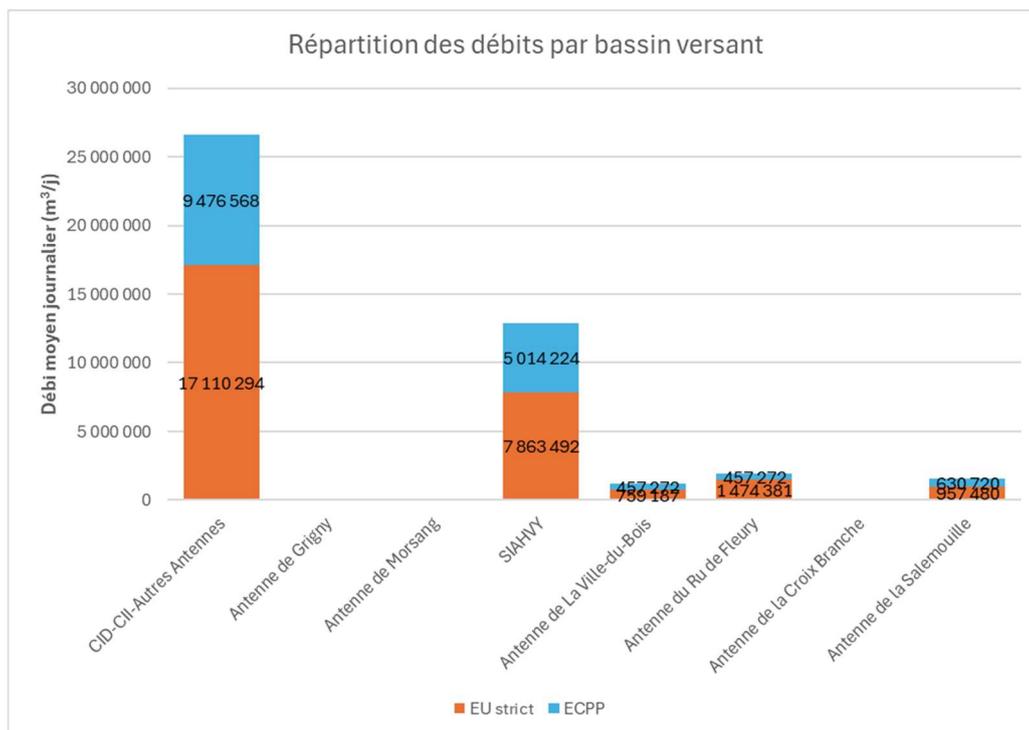


Répartitions des débits de temps sec par point de mesures

Les résultats des mesures de débits par temps sec par bassin versant figurent dans le tableau et la figure suivants.

Résultats des mesures de débit par temps sec par bassin versant

Bassins versants	Débit EU brute (m³/j)	Débit EU strict (m³/j)	Débit ECPP (m³/j)	Part ECPP par bassin versant (%)	ECPP par bassin/ECCP total (%)
CID-CII-Autres Antennes	72 366	46 878	25 963	35,88	59,10
Antenne de Grigny	Pas de données				
Antenne de Morsang	Pas de données				
SIAHVY	35 281	21 544	13 738	38,94	31,27
Antenne de La Ville-du-Bois	3 333	2 080	1 253	37,59	2,85
Antenne du Ru de Fleury	5 767	4 039	1 253	21,72	2,85
Antenne de la Croix Branche	Pas de données				
Antenne de la Salemouille	4 351	2 623	1 728	39,71	3,93
Total	121 098	77 164	43 934	36,28	100,00



Répartitions des débits de temps sec par bassin versant

Le bassin versant du SIAHVY apporte toujours une part importante d'ECPP dans le réseau de transport du Syndicat de l'Orge mais dans une moindre mesure qu'en 2023 du fait des mesures surévalués sur le point D34, 31,27 % du total mesuré en 2024 contre 37,45 % en 2023.

Le taux d'ECPP pour chaque bassin versant est proche de 40 %, hormis l'antenne du Ru de Fleury ne présentant un taux d'ECPP que de 21,72 %. La recherche des ECPP n'est donc pas à mettre en priorité sur ce bassin versant mais sur les autres.

III- MESURES DE DEBITS DE TEMPS DE PLUIE

Les résultats des mesures de débits par temps de pluie sur l'ensemble des points du réseau sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Surfaces actives par point de mesures

Point de mesures	Surface active (ha)
D34	103,25
D35	39,12
PM21	Pas de données
PM30	6,68
PM39	5,42
PM45	Pas de données
PM48	18,91
ST08	Pas de données

Une surface active de 103 ha a été mesurée à la sortie du réseau de transport (D34) et 39 ha au point D34 (SIAHVY) en 2024 contre respectivement 324 ha et 180 ha en 2023. Ces données paraissent beaucoup trop

faibles. Sur les autres points de mesures les données sont plus cohérentes avec 2023, on notera tout de même une augmentation significative sur PM48 en passant de 12,7 Ha en 2023 à 18,9 Ha en 2024.

La fiabilité des mesures par temps de pluie ou la méthode de calcul des surfaces actives est à vérifier.

Les résultats des mesures de débits par temps de pluie par bassin versant figurent dans le tableau suivant.

Surfaces actives par bassin versant

Point de mesures	Surface active (ha)	SA/total SA (%)
CID-CII-Autres Antennes	33,11	32,07
Antenne de Grigny	Pas de données	Pas de données
Antenne de Morsang	Pas de données	Pas de données
SIAHVY	39,12	37,89
Antenne de La Ville-du-Bois	6,68	6,47
Antenne du Ru de Fleury	5,42	5,25
Antenne de la Croix Branche	Pas de données	Pas de données
Antenne de la Salemouille	18,91	18,32
Total	103,25	100

Le bassin versant présentant la plus grande part de surfaces actives est toujours celui du SIAHVY avec 37,89 % de la totalité des surfaces actives (39 ha) suivi du bassin versant CID-CII-Antennes avec 32,07 % (33 ha). Ces bassins versants sont en effet les plus grands en taille.

Des actions sont ainsi à mettre en place par les agglomérations du territoire et le SIAHVY afin de réduire les eaux claires parasites arrivant dans les réseaux du Syndicat.

Remarque : Les points PM21, PM45 et ST08 ne présentent aucune donnée du fait de données inexploitable et d'un mauvais fonctionnement des sondes de mesures.

IV- BILAN DES VOLUMES DEVERSES AU MILIEU NATUREL

Le tableau ci-dessous présente les volumes annuels déversés au milieu naturel par les déversoirs d'orage ou trop-pleins.

Tableau 1 : Volumes annuels déversés aux déversoirs d'orage

N°	Date début	Date fin	Durée (jours)	Volume global déversé en m3		Nature de l'événement : pluie exceptionnelle, crue, intervention programmée ou incident significatif...	Situation inhabituelle (SI) déclarée (Oui/Non) (*)	Commentaires : ouvrages concernés, impacts milieu, actions entreprises pour en limiter l'importance...
				Temps sec	Temps de pluie			
1	25/09/2024	26/09/2024	2		21974	Pluie exceptionnelle	Non	DO 03, DO AVALT ST09, DO RF1, DO RF2 et TP ST12
2	09/10/2024	15/10/2024	6		122019	Pluie exceptionnelle	Non	DO AVALT ST09, DO RF1, DO RF2 et TP ST12
3	17/10/2024	22/10/2024	5		86168	Pluie exceptionnelle	Non	DO RF1, DO RF2 et TP ST12

Le graphique ci-après présente les volumes annuels déversés mesurés de 2020 à 2024.

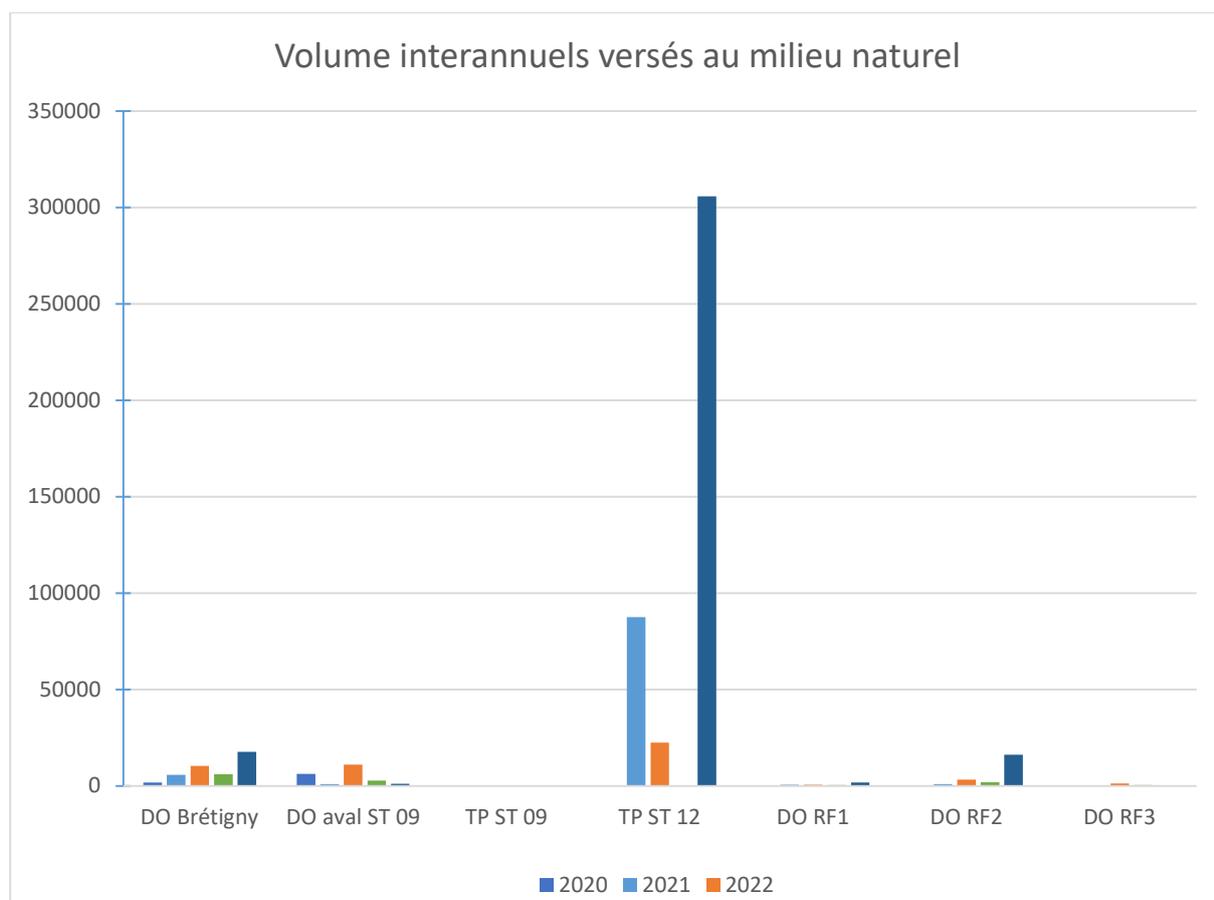


Figure 1 : Volumes interannuels déversés au milieu naturel

L'analyse des résultats d'autosurveillance montre que :

- Aucun déversement n'a été enregistré en temps sec ;
- **DO Brétigny** connaît une tendance générale à la hausse, avec un pic notable en 2024, montrant une reprise significative des volumes déversés.
- **DO Aval ST 09** a des volumes fluctuants, avec une tendance à la baisse ces dernières années (2023 et 2024).
- **TP ST 12** a un grand pic en 2018, suivi d'une baisse jusqu'à 2023, avec un fort rebond en 2024.
- **DO RF1, DO RF2 et DO RF3** montrent des volumes en croissance, en particulier **DO RF2**, qui a vu une nette augmentation en 2024.

Les données montrent que plusieurs sites ont connu des périodes d'inactivité ou de réduction de volumes (notamment **TP ST 09, TP ST 12 et DO Aval ST 09**), mais certains sites comme **DO Brétigny et DO RF2** montrent des hausses notables ces dernières années, avec un pic en 2024 pour certains sites marqués par les crues d'automne et la hausse significative de la pluviométrie.

Remarque : Les trop-pleins des stations ST08, ST16 et ST17 ont été définitivement condamnés en 2024 afin de respecter la réglementation.



ENTRETIEN GENERAL DES RESEAUX DE COLLECTE

MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SYNDICAT

Le service est composé de 7 personnes : un encadrant, trois collaborateurs techniques pour la gestion des réseaux et trois collaborateurs techniques et administratifs pour la gestion des enquêtes de conformité qui sont les interlocuteurs directs pour les communes, mais aussi pour les particuliers.

L'assainissement des communes est géré en régie. Pour ce faire, le Syndicat a passé des marchés à bons de commande avec différentes entreprises afin de mener à bien ses missions :

- Curage : SECHE ASSAINISSEMENT
- Inspections télévisées : SECHE ASSAINISSEMENT
- Enquêtes de conformité : SNE-QUANTITEC
- Bail pour petites réparations en assainissement : ACCES TP/SN-MGCE/TPE.

En dehors des heures d'ouverture, le Syndicat met en œuvre un service d'astreinte afin de répondre aux urgences émanant des communes ou de particuliers.

PATRIMOINE

Au 31/12/2024, le Syndicat gère en régie :

- la collecte et le transport des eaux usées et eaux pluviales de 17 communes,
- la collecte et le transport des eaux usées de 7 communes (la gestion des eaux pluviales étant assurée par les communes directement),
- le transport des eaux usées de 3 communes (Forges Les Bains, Limours en Hurepoix et Briis Sous Forges).

Commune	Linéaire EU (ml)	Poste de refoulement (exutoire)	Exutoire	Linéaire EP (ml)	Poste de relevage (nombre)	Exutoire	Linéaire unitaire (ml)	Exutoire
Boissy Sous Saint Yon	18514	4	Station d'épuration du Moulin Neuf	14163	0	Ru de la Vidange	0	
Fontenay les Briis	22317	5	Station d'épuration de Fontenay les Briis, Charmoise et Arpenty	17132	0	Milieu naturel	0	
Forges-lès-Bains	20958	4	Station d'épuration De Briis-sous-Forges et de Bajolet	10034	0	Milieu naturel	0	
Angervilliers	10611	4	Station d'épuration d'Angervilliers	4842	0	Milieu naturel	0	
Courson Monteloup	4076	4	Station d'épuration de Courson-Monteloup et Arpenty	1820	0	Milieu naturel	0	
Janvry	7379	4	Stations d'épuration de Mulleron, Bourg et La Brosse	5055	0	Milieu naturel	0	
Pecqueuse	1551	0	Station d'épuration de Pecqueuse	2356	0	Milieu naturel	2304	Station d'épuration de Pecqueuse
La Forêt le Roi	0	0	-	237	0	Station d'épuration de la Forêt le Roi	4217	Stations d'épuration de la Forêt le Roi de Plateau et Cimetière
Vaugrigneuse	7834	3	Station d'épuration du Moulin Neuf et Machery	5500	0	Rémarde	0	

Saint Sulpice	6566	0	Station d'épuration du Moulin Neuf	2900	0	Ru de la Pissotte	0	
Saint Chéron	29126	2	Station d'épuration du Moulin Neuf	15400	0	Orge	0	
Le Val Saint Germain	11386	4	Station d'épuration du Val Saint Germain et Marais	5000	0	Rémarde	0	
Sermaise	18124	1	Station d'épuration du Moulin Neuf	6600	0	Orge	0	
Breux Jouy	9993	0	Station d'épuration du Moulin Neuf	4700	0	Orge et Rémarde	0	
Saint Maurice Montcouronne	15332	1	Station d'épuration du Moulin Neuf	9200	0	Rémarde	0	
Dourdan	45004	1	Station d'épuration du Moulin Neuf	34300	0	Orge	0	
Roinville Sous Dourdan	12067	5	Station d'épuration du Moulin Neuf	5169	0	Orge	0	
Saint Martin de Bréthencourt	6616	0	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Sainte Mesme	7224	1	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Saint-Yon	6210	0	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Mauchamps	593	0	Station d'épuration du Moulin Neuf				2162	Station d'épuration du Moulin Neuf
Souzy-La-Briche	3174	1	Station d'épuration du Moulin Neuf				30	Station d'épuration du Moulin Neuf
Villeconin	11347	1	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Saint Cyr Sous Dourdan	10391	3	Station d'épuration du Val Saint Germain				0	
Transport Breuillet	8266	12	Station d'épuration du Moulin Neuf					
Transport BV STEP Briis-sous-Forges	17420	1	Station d'épuration de Briis-sous-Forges					

	Compétence EU collecte et transport
	Compétence EU et EP
	Compétence Transport EU uniquement

EXPLOITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES

I- ELEMENTS CLES DE 2024

288 km de réseaux d'eaux usées,

5 km de réseaux unitaires,

135 km de réseaux d'eaux pluviales,

62 désobstructions sur le réseau d'eaux usées, **9** curages préventifs et **28** curages curatifs,

18 désobstructions sur le réseau d'eaux pluviales, **24** curages préventifs et **8** curages curatifs,

46 interventions pour de petits travaux sur les réseaux d'eaux usées et **21** sur les réseaux d'eaux pluviales.

205 000 € HT de dépenses d'entretien pour les réseaux d'eaux usées

142 645 € TTC de dépenses d'entretien pour les réseaux d'eaux pluviales

II- MAINTENANCE DES RESEAUX

Au cours de l'année 2024, à la demande du Syndicat, la société SECHE ASSAINISSEMENT est intervenue afin de désobstruer, pomper ou curer les canalisations, les branchements ou les siphons du réseau d'assainissement des eaux usées.

Interventions sur le système d'assainissement des eaux usées – 2024				
Désobstructions	Curages	Pompages	Total des Interventions	Montant
62	37	2	101	33 127.50 € HT
Hors astreinte		Astreinte		
86		15		

III- MAINTENANCE DES POSTES DE POMPAGE

La maintenance des postes de pompage est effectuée par une équipe de 3 agents et d'un chef de service. Cette équipe est en charge des 44 ouvrages collecte en plus des 23 ouvrages sur le réseau de transport.

IV- INSPECTIONS TELEVISEES

Dans certaines situations (obstructions répétées, affaissement, arrivée d'eau importante...) où les contrôles de techniciens ne suffisent plus, une visite de l'intérieur du collecteur est indispensable. Elle s'effectue au moyen d'un robot caméra. Les prestations sont assurées via un marché à bons de commandes pour lequel le prestataire est SECHE ASSAINISSEMENT.

Au cours de l'année 2024, le Syndicat a effectué plusieurs ITV sur son territoire.

Tableau récapitulatif des ITV sur les réseaux d'eaux usées pour 2024		
Interventions	ITV (ml)	Montant
10	1004	19 495 € HT

V- TESTS A LA FUMEE

Le test à la fumée permet de vérifier les erreurs de branchement dans le réseau d'assainissement. Ces erreurs peuvent aussi bien relever de l'entité publique (grilles, avaloirs...) que du particulier (gouttières, grilles privées, boîtes de branchement...).

Dans le réseau des eaux usées, les apports d'eaux claires provoquent de gros dysfonctionnements lors des pluies comme des débordements des réseaux ou des apports massifs d'eaux à la station d'épuration. Dans le réseau des eaux pluviales, l'apport d'eaux usées entraînent des pollutions du milieu naturel.

Au cours de l'année 2024, le Syndicat a procédé à des tests à la fumée sur les communes suivantes :

Commune	Secteur contrôlé	Nombres d'anomalies
Boissy-sous-Saint-Yon	Chemin de la Ferté Alais	0
Breux-Jouy	Rue des Douves	0
Saint-Sulpice-de-Favière	Ruelle Saint-Pol	3
Saint-Yon	Sente des Bas Rideaux	2
Souzy-la-Briche	Chemin des Sources	0
Villeconin	Impasse du Buisson et Sentier du Petit Buisson	0
Roinville sous Dourdan	Hameau de Beauvais	0
Roinville sous Dourdan	Hameau de la Bruyère	0
Saint-Cyr-sous-Dourdan	Les Loges	0
Vaugrigneuse	Bourg	6

Les anomalies constatées sur le domaine public (2 avaloirs – sente des Bas Rideaux à St-Yon) seront traitées par la CCEJR, qui a la compétence eau pluviale, en 2025.

Les habitations présentant des anomalies ont été contrôlées en novembre 2024 et sont devenues conformes.

VI- VISITES NOCTURNES

Les visites nocturnes permettent de repérer les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECCP) dans les réseaux d'eaux usées. Les ECCP sont symptomatiques d'un réseau en mauvais état : des eaux de nappe s'infiltrant par les fissures du réseau endommagé. Afin de repérer ces ECCP, le Syndicat inspecte les réseaux d'eaux usées la nuit car l'activité humaine est très faible. Une fois les secteurs problématiques identifiés, des inspections complémentaires (inspections télévisées, contrôles de conformité, tests à la fumée, etc..) sont lancées.

En 2024, le Syndicat a réalisé des visites nocturnes sur :

- Les réseaux d'eaux usées situés au Nord-Est et Sud-Ouest de Dourdan,
- Hameau de Bajolet à Forges-lès-Bains,
- Secteur Bandeville à Saint Chéron,
- Bourg de Vaugrigneuse,
- Le Marais au Val-Saint-Germain,
- Arpenty à Fontenay-lès-Briis.

Commune	Zone d'enquête	Rues concernées	Défauts constatés	Actions à mener
DOURDAN	Sud Ouest	Croisement Rue de l'Orge/ rue Lebrun	Flash	Inspections télévisées
FORGES-LES-BAINS	Hameau de Bajolet	3 bis rue des Clos	Regard non étanche	Etanchéifier le regard
		Rue de l'Alouetterie	Défauts structurels	Etude à réaliser par le GPOA
		2 rue de l'Etang	Branchement EP dans le réseau EU	A déconnecter
SAINT-CYR SOUS DOURDAN	BV Bandeville	Croisement rue de Bandeville/ Chemin de la Pommeraiie	Grille EP raccordée au réseau EU	A déconnecter
VAUGRINEUSE	BV du poste de la Prédecelle	10 au 32 rue de l'Orme Gras	Débit important	Inspections télévisées (360 ml)
		1 au 7 rue de la Fontaine	Débit important	Inspections télévisées (220 ml)
		6 et 6 Bis rue du Bois des Nots	EP provenant des maisons	Contrôles de conformité
VAL-SAINT- GERMAIN	Hameau du Marais	Rue du Marais	Obstruction	Inspections télévisées et curage
FONTENAY-LES- BRIIS	Hameau d'Arpenty	Chemin Bas, Chemin °7 et rue de la Donnerie	Aucun défaut structurel mais les boîtes de branchement EU sont ouvertes lors de ruissellements agricoles	Limiter le ruissellement agricole et pédagogie auprès des usagers

VII- TRAVAUX D'ENTRETIEN

La gestion d'un réseau implique la reprise de certains éléments par de petits travaux. Ainsi dans le cadre de son bail, le groupement ACCES TP/SN MGCE/TPE est intervenu sur le territoire du Syndicat afin d'effectuer des réparations.

Tableau récapitulatif des petits travaux sur les réseaux d'eaux usées en 2024	
Interventions	Montant
46	138 332 € HT

VIII- CREATIONS DE BRANCHEMENTS

Dans le cadre de constructions neuves, d'extensions ou de réhabilitations de locaux, les usagers peuvent être amenés à créer un branchement sur le réseau d'eaux usées. Quand le cas se présente, les agents du Syndicat se déplacent sur site en compagnie de l'entreprise chargée par ses soins de réaliser les travaux afin de vérifier la faisabilité technique et de réaliser un devis. Une fois effectués, les travaux sont refacturés au riverain via la trésorerie publique.

Tableau récapitulatif des branchements créés sur les réseaux d'eaux usées en 2024	
Interventions	Montant
23	87 772,50 € HT

IX- TOTAL DES DEPENSES

L'ensemble des dépenses pour l'année 2024 pour l'exploitation des réseaux d'eaux usées des communes dont la compétence collecte est gérée en régie s'élève à **205 000 € HT** (hors créations de branchements).

X- ZOOM SUR LES TRAVAUX D'URGENCE DU RESEAU INTERCOMMUNAL DE BRIIS-SOUS-FORGES/LIMOURS

En novembre 2024, à la suite des fortes pluies d'octobre, une berge de la Prédecelle au niveau du bassin du Pivot s'est effondrée, entraînant le réseau intercommunal qui mène à la station d'épuration de Briis-sous-Forges. Une pollution aux eaux usées a alors été constatée au niveau du cours d'eau de la Prédecelle et du bassin du Pivot.



Des travaux d'urgence ont donc été entrepris sur un tronçon de 35 ml Ø300. Pendant les travaux, un refoulement a été mis en place pour stopper le déversement des eaux usées au milieu naturel.

Durée des travaux : 1 semaine.
Les travaux ont été réalisés par ACCES TP.
Le coût des travaux a été de 60 107 € HT.



EXPLOITATION DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

En parallèle de la gestion de la compétence collecte eaux usées, 17 communes ont fait le choix de confier au Syndicat la gestion de leur compétence eaux pluviales.

I- MAINTENANCE DES RESEAUX

Au cours de l'année 2024, à la demande du Syndicat, la société SECHE ASSAINISSEMENT est intervenue afin de désobstruer, pomper ou encore curer les réseaux.

Interventions sur le système d'assainissement des eaux pluviales – 2024				
Désobstructions	Curages	Pompages	Total des Interventions	Montant
18	32	28	78	25 740 € TTC
Hors astreinte		Astreinte		
74		4		

II- INSPECTIONS TELEVISEES

Dans certaines situations (obstructions répétées, affaissement, arrivée d'eau importante...) où les contrôles de techniciens ne suffisent plus, une visite de l'intérieur du collecteur est indispensable. Elle s'effectue au moyen d'un robot caméra.

Tableau récapitulatif des ITV sur les réseaux d'eaux pluviales pour 2024			
	Interventions	ITV (ml)	Montant
EP	2	410	7790 € TTC

III- TRAVAUX D'ENTRETIEN

La gestion d'un réseau implique la reprise de certains éléments par de petits travaux. Ainsi dans le cadre de son bail, le groupement ACCES TP/SN-MGCE/TPE est intervenu sur le territoire du Syndicat afin d'effectuer des réparations.

Tableau récapitulatif des petits travaux sur les réseaux d'eaux pluviales en 2024	
Interventions	Montant
21	73 328 € TTC

IV- CREATIONS DE BRANCHEMENTS

Dans le cadre de travaux neufs, d'extensions ou de réhabilitations de locaux, les usagers peuvent être amenés à créer un branchement sur le réseau d'eaux pluviales en cas d'impossibilité d'infiltration. Quand le cas se présente, les agents du Syndicat se déplacent sur site en compagnie de l'entreprise chargée par ses soins de réaliser les travaux afin de vérifier la faisabilité technique et de réaliser un devis. Une fois effectués, les travaux sont refacturés au riverain via la trésorerie publique.

La création d'un branchement d'eaux pluviales est conditionnée à l'impossibilité d'infiltrer à cause d'une forte imperméabilité des sols. La recherche du 0 rejet et de l'infiltration à la parcelle est en théorie la seule solution possible. Le branchement d'eaux pluviales n'est accordé que sur dérogation.

En 2024, aucun branchement n'a été créé sur le réseau des eaux pluviales.

V- TOTAL DES DEPENSES

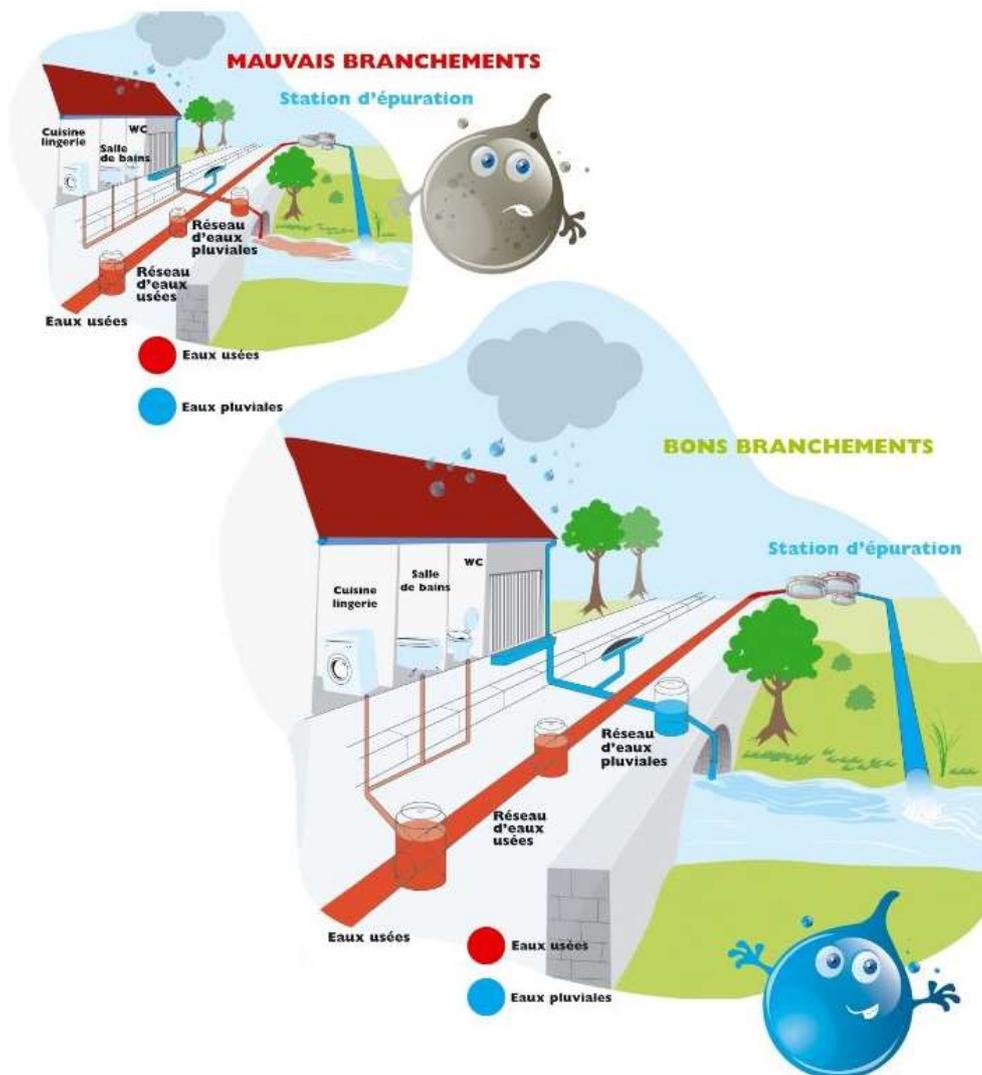
L'ensemble des dépenses pour l'année 2024 pour la gestion des réseaux d'eaux pluviales des communes dont la compétence collecte est gérée en régie s'élève à **142 645 € TTC** (hors créations de branchements).



ENQUETES DE CONFORMITE ET MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

ENQUETES PAVILLONNAIRES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'un des principaux objectifs du service assainissement est de réduire les apports d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées ainsi que les eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales. Outre les travaux de renouvellement du réseau public, il est indispensable d'engager des actions portant sur la conformité assainissement des branchements des particuliers. En effet, les réseaux d'eaux usées ainsi que les stations d'épuration ne sont pas dimensionnés pour recevoir des eaux de pluie. Ainsi ces mauvais branchements entraînent des débordements des réseaux d'eaux usées par temps de pluie ainsi que des rejets directs des stations d'épuration au milieu naturel sans traitement. Les mauvais raccordements d'eaux usées vers les eaux pluviales entraînent eux une pollution directe du milieu naturel puisque des eaux usées sont rejetées sans être traitées.



I- ENQUETES PROGRAMMEES



Le Syndicat engage depuis **2010** des campagnes de contrôles et accompagne les usagers non-conformes dans la mise en conformité de leurs installations.

Le Syndicat a choisi de mener ces opérations collectives sur :

- les secteurs identifiés par les différents Schémas Directeurs d'Assainissement,
- les secteurs identifiés par les équipes du Syndicat comme générateurs de pollution,
- les habitations situées au droit des opérations de travaux.

Ces opérations ont été réalisées en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Bilan 2024 des enquêtes de conformité programmées			
Nb d'enquêtes réalisées	Nb de branchements NC	% de non conforme	Nb de mises en conformité
714	182	25 %	228

Ces enquêtes sont financées à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le nombre de mises en conformité est plus important que le nombre de non conforme car il comporte des mises en conformité de riverains contrôlés non conforme en 2024.

L'ensemble des dépenses pour l'année 2024 pour la réalisation des enquêtes programmées s'élève à **60 897,00 € HT**.

II- ENQUETES DANS LE CADRE DE VENTE

Dans le cadre des ventes de maisons, le Syndicat de l'Orge impose la réalisation systématique d'une enquête de conformité.

Bilan 2024 des enquêtes de conformité pour des ventes			
Nb d'enquêtes réalisées	Nb de branchements NC	% de non conforme	Nb de mises en conformité
294	47	16 %	57

Les enquêtes pour vente sont payées par l'utilisateur.

Le nombre de mises en conformité est plus important que le nombre de non conforme car il comporte des mises en conformité de riverains contrôlés non conforme en 2024.

L'ensemble des dépenses pour l'année 2024 pour la réalisation des enquêtes dans le cadre de vente s'élève à **15 332,00 € HT**.

III- MISE EN CONFORMITE DES PARTICULIERS

Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir des financements pour les usagers dont l'assainissement est non conforme. Ainsi, en signant une convention avec le Syndicat, les riverains peuvent bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 4 200 euros pour réaliser leurs travaux de mise en conformité.

Pour bénéficier de cette subvention, les riverains non-conformes doivent signer une convention avec le Syndicat. Ensuite, ils doivent faire venir au minimum 2 entreprises afin d'obtenir 2 devis différents. Ils peuvent alors valider le devis auprès de l'entreprise de leur choix. Une fois les travaux réalisés, ils reprennent contact avec le Syndicat afin d'effectuer la contre-visite. Le cas échéant, un certificat de conformité leur est délivré et la subvention adéquate leur est reversée.

Mise en conformité 2024 via le programme d'aide			
Nombre de conventions signées	Nombre de mises en conformité réalisées	Montant des travaux	Montant des subventions reversées
182	114	362 946 €	306 420 €

Pourtant, certains usagers ne se mettent pas en conformité ou même refusent le rendez-vous. C'est pourquoi l'Assemblée Générale du Syndicat a souhaité mettre en place le quintuplement de la redevance assainissement. Cette procédure, proposée par le Code de la Santé Publique, permet de pénaliser les contrevenants pour les inciter à réaliser les travaux ou à accepter le contrôle de conformité.

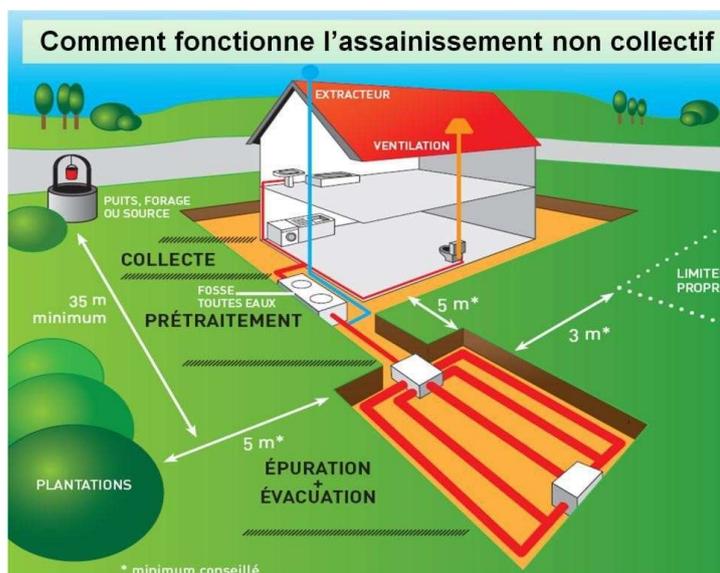
En 2024, 7 usagers se sont vu appliquer la pénalité financière de quintuplement en raison d'une absence de mise en conformité.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Contenant des micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées, polluées peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs.



En 2024 :



83% des contrôles sont **NON CONFORMES**

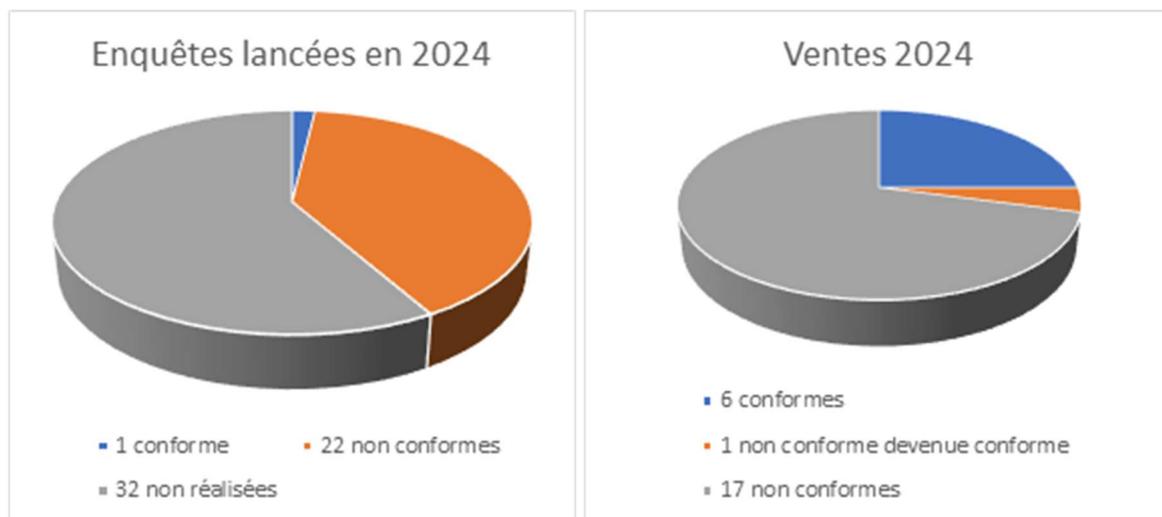
L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

En 2024, le Syndicat gère la compétence ANC de 51 communes. Il s'agit des communes dont le Syndicat gère également l'assainissement collectif mais également des communes adhérentes de Cœur Essonne et de Paris-Saclay soit un total d'environ 800 installations.

Un travail de relance a été mené auprès de tous les notaires du territoire du Syndicat pour faire respecter la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 (article 63) qui introduit l'obligation pour les notaires d'informer le Service Public d'Assainissement Non Collectif en cas de vente d'immeubles, à titre de simple information par tous moyens. Cette information permet au Syndicat de relancer les acquéreurs avec un délai réglementaire de 12 mois au lieu de 4 ans pour mettre en conformité leur installation d'assainissement non collectif.

La reprise des communes de Cœur Essonne et de Paris-Saclay n'est pas avancée dans la mesure où les deux structures n'ont pas encore fourni la liste des parcelles en ANC au Syndicat de l'Orge. Par conséquent, seules des enquêtes pour vente ont été réalisées sur ces territoires en 2024. L'intégration de ces deux agglomérations représente un volume d'environ 380 installations.

Nombre d'habitats en assainissement non collectif recensés (hors CAPS et CDEA)	485
Résultats des contrôles diagnostic initial / contrôle périodique	Nombre
Enquêtes lancées en 2024	55
VENTES 2024	24



Conception/réalisation pour un projet neuf ou une réhabilitation 2024	Nombre
Conception	7
Réalisation non conforme	0
Réalisation conforme	4

Contrôle de réalisation de travaux effectué en régie avant remblaiement le 07/10/2024 :
 Mise en place d'une microstation 7 EH avec rejet des eaux usées traitées par tunnel d'infiltration



Emplacement de la microstation



Vue intérieure de la microstation



Tunnel d'infiltration

Résultats des contrôles diagnostic initial / contrôle périodique depuis 2016	Nombre
NON CONTROLES depuis 2016	212
Conformes depuis 2016	69
Non conformes depuis 2016	177

MISE EN CONFORMITE DES COLLECTIFS

Le Syndicat poursuit depuis plusieurs années son programme d'enquêtes de conformité visant les bâtiments collectifs d'habitation. Ces enquêtes de conformité ont pour but de vérifier la bonne séparativité des eaux usées et des eaux pluviales.

Des contrôles ont été opérés historiquement sur les territoires du Grand Orly Seine Bièvres, de Cœur d'Essonne Agglomération et de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay. La gestion de l'ensemble des dossiers afférents a été transférée aux agglomérations correspondantes.

Ci-dessous sont présentés les résultats des contrôles opérés depuis 2020.

Durant l'année 2024, une campagne d'enquêtes de 12 résidences a été menée sur les communes de Dourdan et Forges les Bains. Sur les 12 résidences, 11 d'entre elles sont non-conformes.

Des relances sont faites avec peu de retour. Il y a eu également plusieurs tentatives de prise de contact avec les Syndics de copropriété par mail, avec peu de succès.

Toutefois, un bailleur s'est engagé à réaliser les travaux de nombreuses résidences non conformes au cours de l'année 2025.

Programmes	Communes	Nbre d'immeubles	Contrôles initiaux			Mises en conformité		
			C	NC	% de NC	C	NC	% de NC
2020	Dourdan	8	2	6	75%	3	5	63%
2021	Dourdan	12	1	11	92%	2	10	83%
	Saint-Chéron	1	0	1	100%	0	1	100%
2022	Dourdan	7	2	5	71%	5	2	29%
2023	Dourdan	5	1	4	80%	3	2	40%
	Boissy sous Saint Yon	2	2	0	0%	2	0	0%
	Saint Chéron	1	0	1	100%	1	0	0%
2024	Dourdan	7	1	6	86%	1	6	86%
	Forges les Bains	5	0	5	100%	0	5	100%
Total		48	9	39	78%	17	31	56%

C : conforme

NC : non conforme



EAUX USEES NON DOMESTIQUES

PRINCIPES GENERAUX

La maîtrise des rejets non domestiques entre dans la politique prioritaire du Syndicat concernant la lutte contre les mauvais branchements. Dès 2004, le Syndicat s'est engagé sur la connaissance et la maîtrise des rejets non domestiques.

Pour mettre en place les documents réglementaires que sont les autorisations de déversement des eaux usées non domestiques, le Syndicat applique l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique : « Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte **doit être préalablement autorisé** par le maire ou le président de l'établissement public compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement [...] » et également les prescriptions obligatoires pour les rejets dits « assimilés domestiques » (créées par la Loi Warsmann 2 du 17 mai 2011).

Cette politique s'inscrit dans l'application de :

- la Directive Cadre Européenne (2000/60/CE) qui donne pour objectif l'atteinte du bon état écologique des rivières de France d'ici 2027 ;
- La Directive Cadre Européenne (2006/11/CE) concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses.
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE « Orge-Yvette ».

Il est ainsi rappelé que les résultats attendus de la maîtrise des rejets non domestiques sont multiples :

- une **amélioration de la qualité de l'eau de surface** grâce à la mise en conformité des branchements et aux mesures de pré-traitement mises en place,
- une **optimisation du fonctionnement du système de collecte** grâce à la collecte d'une plus grande partie des eaux usées non additionnées d'eaux parasites,
- une **augmentation des performances du système de traitement** en collectant des eaux usées ayant une qualité plus stable,
- le **renforcement de la fiabilité des ouvrages** grâce à la diminution de la présence de produits pouvant endommager les collecteurs,
- une **pérennisation du devenir des boues** grâce à une meilleure maîtrise de la qualité des eaux usées collectées,
- l'**amélioration de la sécurité des agents** intervenant sur le système d'assainissement grâce à la diminution de la quantité de produits toxiques ou dangereux dans les réseaux d'assainissement.

Les enquêtes de conformité faites auprès des entreprises permettent aussi de caractériser les rejets.

Cela consiste à :

- Vérifier la bonne séparation des eaux usées domestiques, non domestiques et des eaux pluviales,
- Vérifier l'existence et l'entretien des ouvrages de prétraitement spécifiques à chaque activité tels que bacs dégraisseurs (restaurants), séparateurs à hydrocarbures ou débourbeurs (garages), bacs de décantation, fosses de refroidissement (industries),
- Vérifier la gestion des produits et déchets liquides,
- Prévenir les risques accidentels de pollution.

Le Syndicat apporte un appui technique qui va du simple accompagnement à la prise en charge complète du dispositif de mise en conformité (diagnostic, identification des travaux à réaliser, montage du dossier d'aides, délivrance de l'autorisation).

Pour aboutir à la mise en conformité des entreprises, le Syndicat s'appuie sur quatre principes suivants :

- **L'information** : expliquer les enjeux des mises en conformité aux entreprises,
- **L'accompagnement** : expliquer les travaux à réaliser et accompagner les entreprises dans l'obtention d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau,
- **Les relances** : rappeler périodiquement aux entreprises qu'elles sont non conformes,
- **Les pénalités** : l'entreprise non volontaire encourt une pénalité entre 2 000 € et 10 000 € pour non-respect des prescriptions techniques et/ou refus de visite. L'entreprise s'astreint également au paiement du quintuplement de la redevance assainissement (loi « climat et résilience » du 22/08/2021 reprise dans la délibération n°2022-44 du 04 octobre 2022). Le Code de la Santé Publique prévoit en plus une pénalité financière de 10 000 € (article L. 1337.2) en cas de non-respect des prescriptions des autorisations de déversement.

BILAN DES CONTROLES EUND

Globalement, les contrôles EUND sont financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

I- ACTIONS LANCEES EN 2024

I-1 OPERATION DOURDAN

Cette opération concerne la commune de Dourdan.

La collecte et le transport des eaux usées et eaux pluviales sont assurés par le Syndicat de l'Orge. Le traitement des eaux usées de la commune est assuré par la station d'épuration localisée sur la commune d'Ollainville, gérée également par le Syndicat de l'Orge.

Ces dernières années, la commune de Dourdan connaît une hausse de sa population. Actuellement, le nombre d'habitants s'élève à 10 862 Dourdannais. Cette hausse, impacte naturellement la création de nouvelles entreprises sur la commune.

Les activités sont diverses et variées puisque l'on retrouve aussi bien de la restauration, que des activités de garages, des dépôts de stockage....

Au 31/12/2024, ce sont **83 entreprises** qui ont été diagnostiquées dont :

- 18 entreprises déclarées conformes,
- 65 entreprises déclarées non conformes.

En 2024, 78% des entreprises contrôlées sont non conformes.

I-2 OPERATION BUISSON FOIREUX A MORSANG

La zone d'activité « Buisson Foireux » est une zone industrielle située à Morsang-sur-Orge qui s'étend sur 7 ha et est traversée par le réseau de transport d'eaux usées du Syndicat de l'Orge (antenne de Fleury). Ces dernières années, des désordres olfactifs et des concentrations élevées d'hydrogène sulfuré (H₂S) ont été constatés « rue Jules Ferry » et sur la place des 3 Martyrs.

Au 31/12/2024, ce sont **13 entreprises** qui ont été diagnostiquées dont :

- 2 entreprises déclarées conformes,
- 11 entreprises déclarées non conformes.

En 2024, 85% des entreprises contrôlées sont non conformes.

I-3 LES VENTES

Le diagnostic de l'assainissement est obligatoire lors de la vente d'un bien. Le Syndicat est alors sollicité par l'utilisateur pour réaliser le contrôle de conformité de l'assainissement. Ce contrôle, réalisé dans le cadre d'une vente, est une prestation payante pour l'utilisateur.

En 2024, 65 enquêtes ont été réalisées. 37 entreprises ont été déclarées non conformes lors du diagnostic initial. 19 entreprises se sont mises en conformité avant la vente, soit 51% des entreprises contrôlées non conformes.

II- SUIVI DES OPERATIONS FINALISEES EN 2024

II-1 OPÉRATION CROIX-BLANCHE A SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

La zone d'activités « la Croix-Blanche » située à Sainte-Geneviève-des-Bois (91) est le plus grand parc d'activités et commercial d'Ile-de-France (plus de 700 000 m²). Elle est positionnée à l'est de l'opération ZA TechniParc à Saint-Michel-sur-Orge menée en 2019-2020 et est bordée par la Route Nationale 104.

Ces dernières années, plusieurs pollutions ont été constatées dans cette zone et l'ensemble du réseau de collecte des eaux usées est raccordé au réseau de transport du Syndicat de l'Orge.

Au regard du nombre élevé d'entreprises sur cette zone (250), l'opération est menée en deux phases : une première phase comprenant la zone industrielle (en 2023-2024) et une seconde phase, majoritairement commerciale (en 2025).

La 1^{ère} phase de l'opération a débuté en août 2023 et s'est terminée en décembre 2024. 88 entreprises ont été diagnostiquées pour un budget de **31 610 € HT**. L'Agence de l'Eau Seine Normandie finance cette opération à hauteur de 50%.

	TOTAL
Nb d'entreprises enquêtées	88
Nb initial d'entreprises non conformes	69
Nb d'entreprises mises en conformité au 31/12/24	16

Au 31/12/2024, 23% des entreprises déclarées initialement non conformes se sont mises en conformité.

II-2 OPÉRATION VIRY-CHÂTILLON

Cette opération concerne la commune de Viry-Châtillon (91).

La collecte des eaux usées est assurée par la communauté Grand Orly Seine Bièvre (EPT 12), le transport des eaux usées est assuré par le Syndicat de l'Orge et le traitement des eaux usées est assuré par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) via la station d'épuration de Valenton.

Les entreprises ciblées concernent principalement des rejets chargés en graisses et en hydrocarbures.

61 entreprises ont été diagnostiquées pour un cout total de **48 365 € HT**. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a financé cette opération à hauteur de 50%.

TOTAL	
Nb d'entreprises enquêtées	61
Nb initial d'entreprises non conformes	59
Nb d'entreprises mises en conformité au 31/12/24	7

Au 31/12/2024, 12% des entreprises déclarées initialement non conformes se sont mises en conformité.

II-3 OPÉRATATION SNCF

Cette opération concerne la réalisation des diagnostics assainissement des 19 gares situées sur le territoire du Syndicat de l'Orge. Une convention entre le Syndicat de l'Orge et SNCF Gares et Connexions a été signée le 28/11/2022 pour réaliser le contrôle assainissement des 19 gares. Actuellement, 18 gares ont été contrôlées pour un coût total de **27 650 € HT**. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a financé cette opération à hauteur de 50 % et le Département de l'Essonne à hauteur de 25%. La dernière gare sera contrôlée en 2025.

TOTAL	
Nb d'entreprises enquêtées	18
Nb initial d'entreprises non conformes	18
Nb d'entreprises mises en conformité au 31/12/24	0

III- BILAN DES CONFORMITES A FIN 2024

Le Syndicat déploie ses actions sur l'ensemble de son territoire et poursuit sa politique de mise en conformité des branchements des entreprises au travers de nouvelles opérations collectives tout en continuant à suivre et animer les opérations antérieures.

III-1 BILAN DES OPERATIONS COLLECTIVES AU 31/12/2024

Ci-dessous un bilan des opérations qui continuent à être suivies.

Année de démarrage de l'opération	2018		2019		2020	2021			2022		2023			2024		Ventes	Total
	Nom de l'opération	BV Orge 2018/2020	OP Lycée	ZA Techniparc	Charmoise/Arpajonnais volet 2	Charmoise/Arpajonnais volet 3	Grigny 1	Amont 2021	ZA Bretagne	BV Orge 2022-2024	Grigny 2	Viry 2023	ZA Croix-Blanche	SNCF	Dourdan		
Nb d'entreprises enquêtées	156	13	60	62	83	43	87	55	77	30	61	88	18	83	13	318	1247
Nb initial d'entreprises non conformes	126	13	37	40	76	37	59	38	70	23	59	69	18	65	11	243	984
% non conformes initiales	81%	100%	62%	65%	92%	86%	68%	69%	91%	77%	97%	78%	100%	78%	85%	76%	81%
Nb d'entreprises mises en conformité	51	1	26	15	17	11	20	11	18	6	7	16	0	2	0	81	282
% non conformes au 31/12/2024	48%	92%	18%	40%	71%	60%	45%	49%	68%	57%	85%	60%	100%	76%	85%	51%	63%

III-2 ENTREPRISES MISES EN CONFORMITE EN 2024

En 2024, 79 entreprises ont été mises en conformité sur le territoire du Syndicat de l'Orge.
Voir annexe 1.

III-3 AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT DES REJETS D'EAUX USEES NON DOMESTIQUES SIGNEES EN 2024

17 autorisations de rejet ont été signées en 2024.

Nom de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Commune	Date de l'arrêté d'autorisation de déversement
SARL HEYL FRANCE	Distribution de matériels et d'équipements pour le traitement et l'analyse de l'eau	Saint-Michel-sur-Orge	04/01/2024
O'LOGISTIQUE	Entreposage et stockage non frigorifique	Fleury-Mérogis	04/01/2024
Grands Travaux de l'Orge	Création et réaménagement de réseaux d'assainissement et de voirie	Saint-Michel-sur-Orge	04/01/2024
SCI EGDS / CSPI EPSILON	Location de biens et de terrains	Sainte-Geneviève-des-Bois	04/01/2024
Base militaire de Montlhéry	Défense	Montlhéry	07/02/2024
TRANSDEV	Transports routiers réguliers de voyageurs	Montlhéry	02/04/2024
CALORSTAT	Fabrication de soufflets	Dourdan	26/04/2024
Garage BAUBION	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Dourdan	26/04/2024
Plessis-Pâté DC2	Location de biens et de terrains	Plessis-Pâté	06/05/2024
SOCIETE IMMOBILIERE DE VILLEMILAND WISSOUS	Location de biens et de terrains	Saint-Michel-sur-Orge	06/05/2024
"JORYF HOLDING SCI L'EPERVIER I"	BTP	Brétigny-sur-Orge	24/07/2024
PLESSIS PÂTÉ DC1	Location de biens et de terrains	Plessis-Pâté	24/07/2024
IDEX TERRITOIRES	Chaufferie	Dourdan	30/08/2024
Brétigny Auto Contrôle	Contrôle technique automobile	Brétigny-sur-Orge	26/11/2024
PRECISIUM GROUPE	Centrale d'achat de pièces automobile pour véhicules légers	Saint-Michel-sur-Orge	26/11/2024
SCI BRETIGNY COCHET	Location de biens et de terrains	Brétigny-sur-Orge	26/11/2024
COUGNAUD	Construction modulaire industrialisée	Saint-Michel-sur-Orge	26/11/2024

ZOOM SUR L'AUTOSURVEILLANCE ET LA TARIFICATION SPECIALE

Certains établissements sont soumis lors de la délivrance des arrêtés d'autorisation de déversement à des obligations de résultats en matière de qualité des rejets. Pour vérifier le respect de ces exigences, des entreprises mettent en place un suivi périodique de la qualité de leurs rejets au travers de campagnes d'analyses annuelles, semestrielles ou trimestrielles et parfois même en suivi continu.

6 établissements sont concernés par cette situation :

Etablissement soumis à autosurveillance	Commune
CHR HANSEN	Saint-Germain-lès-Arpajon
COCA COLA	Grigny
KALHYGE (ex RLD2)	Le Plessis Pâté
MAJ ELIS (ex Grenelle Services)	Brétigny-sur-Orge
Eau du Sud Parisien	Viry-Châtillon
Hôpital de Bligny	Fontenay-lès-Briis

Pour des raisons d'équité entre les usagers, le Syndicat, depuis 2007, a mis en place une **tarification spéciale** liée aux spécificités des rejets des activités industrielles les plus importantes. Cette tarification permet de prendre en compte la collecte et le traitement d'effluents plus chargés qu'un effluent domestique.

Cette tarification encourage également les entreprises à diminuer la charge polluante rejetée vers les réseaux d'eaux usées en mettant en place des prétraitements ou en réduisant leur consommation d'eau.

Cette tarification est réalisée à partir des données d'autosurveillance transmises par l'établissement tant au niveau qualitatif (coefficient de pollution) que quantitatif (coefficient de rejet), sous réserve de la validation des données par la Collectivité.

Les redevances non domestiques ont représenté environ 510 000 € HT pour le budget assainissement du Syndicat en 2024 (400 000 € HT pour la part transport et 60 000 € HT pour la part collecte). Environ 50 000 € HT ont été titrés pour le traitement des effluents (station Fontenay-lès-Briis).



ETUDES ET TRAVAUX

LES ETUDES

Afin d'appréhender l'état des ouvrages syndicaux, le service Gestion Patrimoniale des Ouvrages d'Assainissement est chargé de mener les études préalables (topographie, inspections télévisées, débitmétrie, recherche d'amiante et HAP, étude géotechnique). Il évalue ensuite les travaux de réhabilitation à mettre en œuvre.

Au cours de l'année 2024, le Syndicat a mené différentes études sur ses réseaux de transport et de collecte, ses postes de relevage et ses stations de traitement pour un montant de **269 583 € HT**.

I- ETUDES SUR RESEAUX DE TRANSPORT

Situations	Linéaires	Diamètres	Montants	Détails techniques
Remise à niveau du complexe anti-crue P7/Valenton/Achères à Athis-Mons	-	-	13 062 € HT	MOE pour la refonte du complexe anti-crue P7/Valenton/Achères. Etude géotechnique G2 PRO et CCTP travaux réalisés en 2024 pour travaux à réaliser après les travaux du dégrilleur du SIAAP.
Réhabilitation du CID secteur Viry-Juvisy-Athis	1650 ml	Dalot H1800 x L2000 Passages sous SNCF et N7 Ø1800	27 309 € HT	Secteur Viry Pré aux Bœufs déjà étudié en 2022-2023. Secteur Juvisy-Athis étudié en 2024 : ITV par drone flottant, levé topographique diagnostic amiante-HAP dans les enrobés et DCE AMO travaux conception-réalisation réalisés. Travaux (création d'une station de pompage provisoire + tubage PRV) à lancer en conception-réalisation : étude préliminaire, DCE conception-réalisation et Dossier d'Autorisation d'occupation du lit mineur de l'Orge (tuyaux de refoulement) à réaliser par l'AMO en 2025.
Dévoisement du réseau de transport d'eaux usées amont secteur Les Fontaines Bouillantes, bassin du Grillon et bassin des Prés de l'Etang à Dourdan	2 400 ml	Ø300	25 160 € HT	MOE pour la définition des travaux de dévoiement du collecteur. EP, AVP, levé topographique, ITV et contrôles de conformité réalisés en 2024. Etude géotechnique, étude faune-flore, étude d'impact, diagnostic amiante-HAP puis PRO à réaliser en 2025.
Dévoisement du collecteur de transport dans le Bois des Herbages à Saint-Chéron	2555 ml	Ø500 à abandonner et à remplacer par refoulement/gravitaire Ø400/ Ø500	11 400 € HT	Etude zone humide pour DLE (Dossier Loi sur l'Eau)
Dévoisement du collecteur de transport amont dans les secteurs de Sainte-Mesme et Saint-Martin-de-Bréthencourt	2490 ml à dévoyer	Ø200 à abandonner et remplacer par refoulement/gravitaire	11 980 € HT	Etude G2PRO pour le Génie Civil des postes de pompage
TOTAL			88 911 € HT	

II- ETUDES SUR LES RESEAUX DE COLLECTE

Situations	Linéaires	Diamètres	Montants	Détails techniques
Réhabilitation du réseau EU du chemin de la Brière à Roinville-sous-Dourdan	325 ml	Ø200	9 510 € HT	Diagnostic amiante, études géotechniques
Réhabilitation du réseau EU VC4 et hameau de Bellanger à Sermaise	450 ml	Ø200	9 947 € HT	Diagnostic amiante, études géotechniques ITV
Réhabilitation des réseaux EU des rues de la Pommeraie, des Richards, de la Vallée et des Sources à Forges-Les-Bains	1 270 ml	Ø200	2 625 € HT	Diagnostic amiante
Réhabilitation des réseaux EU de la rue de la Voie Blanche à Angervilliers	180 ml	Ø200	4 189 € HT	ITV, levé topographique
Réhabilitation des réseaux EU des rues de la Garenne et de l'Alouetterie à Forges les Bains	800 ml	Ø200	14 303 € HT	ITV, levé topographique
Réhabilitation des réseaux EU de la rue des Mares à Saint Chéron	600 ml	Ø200	16 358 € HT	ITV, levé topographique
Réhabilitation des réseaux EU du chemin de la Ferté Alais à Boissy-Sous-Saint-Yon	340 ml	Ø200	2 359 € HT	ITV, levé topographique
Réhabilitation des réseaux EU de la rue des Cosnardières à Saint-Yon	600 ml	Ø200	16 279 € HT	Diagnostic amiante, études géotechniques
Réhabilitation des réseaux EU et unitaire des rues de Malassis, de Forges et de Limours à Pecqueuse	510 ml	Ø300 (UN) Ø200 (EU)	23 105 € HT	Levé topographique, diagnostic amiante, études géotechniques, ITV
Réhabilitation des réseaux unitaire de la Grande rue et de la rue des Prés à Pecqueuse	510 ml	Ø300 – Ø400	15 774 € HT	Levé topographique, diagnostic amiante, études géotechniques, ITV
TOTAL			114 449 € HT	

III- ETUDES SUR LES POSTES DE RELEVAGE

Situations	Linéaires	Diamètres	Montants	Détails techniques
Définition de travaux sur les stations de pompage d'eaux usées ST12 « Savigny » à Savigny-sur-Orge, ST16 « Leuville » à Brétigny-sur-Orge et ST17 « Boll » à Leuville-sur-Orge	-	-	1 995 € HT	MOE pour la définition des travaux sur les stations de pompage ST12, ST16 et ST17. Partie du marché sur ST12 arrêtée : nouveau diagnostic à réaliser sur la station. DCE ST16 et ST17 finalisés en 2024. Marchés de travaux attribués, travaux en 2025

Refonte de la station de pompage d'eaux usées ST09 « Haute-Borne » à Viry Chatillon	-	-	2 784 € HT	Proposition architecte réalisée en 2024 et réunion en mairie en novembre 2024 avant lancement des études géotechniques et du PRO.
TOTAL			4 779 € HT	

IV- ETUDES SUR LES STATIONS D'EPURATION

Situations	Linéaires	Diamètres	Montants	Détails techniques
Reconstruction de la station d'épuration de Machery à Vaugrigneuse	-	-	36 323 € HT	Etude géotechnique et étude de fonctionnalité de zone humide réalisées en 2024. Recherche d'une parcelle de compensation de zone humide. PRO et DLE en cours.
Reconstruction de la station d'épuration de Rouillon/Bouc Etourdi à Dourdan/Longvilliers	-	-	13 945 € HT	Etude géotechnique réalisées en 2024. Recherche d'une parcelle de compensation de zone humide. PRO et DLE en cours.
TOTAL			50 268 € HT	

V- ETUDES SUR L'UTEP (UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES)

Situations	Linéaires	Diamètres	Montants	Détails techniques
Diagnostic métrologique et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'instruments de métrologique et diagnostics d'équipements électromécaniques sur l'UTEP			11 176 € HT	Finalisation du diagnostic de métrologie + MOE pour la mise en place d'instruments de métrologique et diagnostics d'équipements électromécaniques sur l'UTEP – Stade avancement : ACT. Marché travaux sera lancé début 2025

LES TRAVAUX

Au cours de l'année 2024, plusieurs chantiers syndicaux se sont déroulés sous maîtrise d'ouvrage syndicale. Les travaux sur réseaux de collecte sont réalisés également sous maîtrise d'œuvre syndicale. Pour les travaux sur les collecteurs de transport, les stations d'épuration ou postes de relevage, le Syndicat fait souvent appel à de la maîtrise d'œuvre externalisée.

Le montant total des travaux réalisés sur l'année 2024 se monte à **1 571 100 € HT**.

I- TRAVAUX SUR RESEAUX DE TRANSPORT

Situations	Linéaires	Diamètres	Montant total de l'opération	Détails techniques
Dévoisement de l'antenne de Boissy-sous-Saint-Yon – Phase 4	810 ml	Ø250	259 245 € HT	Création d'une piste en grave sur environ 170 ml pour accéder au collecteur sur sa partie aval. Gainage structurant du collecteur de transport Ø250 en amiante-ciment sur 810 ml. Remplacement de l'unique branchement en amiante ciment par du polypropylène SN16 Ø160. Création de 2 nouveaux regards de visite. Réhabilitation des 18 regards de visite existants.
Dévoisement de l'antenne d'eaux pluviales du Mort Ru à Juvisy-sur-Orge dans le cadre du T7	36 ml	Ø1200	523 192 € HT	Approfondissement du collecteur par la création d'un siphon Ø1200 en PRV et d'une chambre à sable de 16 m ³ de volume utile.
TOTAL	846 ml		782 437 € HT	

Voici des exemples de plusieurs chantiers sur les réseaux de transport qui se sont déroulés sous maîtrise d'ouvrage syndicale en 2024.

Dévoisement de l'antenne de Boissy-sous-Saint-Yon – Phase 4

L'antenne de Boissy-sous-Saint-Yon était, dans sa presque totalité, située le long du cours d'eau de la Vidange. Cette antenne construite dans les années 1970 mesure 3,8 kilomètres de long et est en amiante-ciment. Elle permet de collecter les effluents des communes de Boissy-Sous-Saint-Yon et d'Egly. En aval, elle se pique sur le Collecteur Intercommunal Initial.

La grande majorité de l'antenne était inaccessible car située dans les berges du cours d'eau en rive gauche et en limite de parcelles agricoles cultivées. Le positionnement de cette antenne empêchait toutes les opérations d'entretien de la canalisation mais également la réalisation des travaux de réhabilitation qui sont à ce jour nécessaires. En effet, l'ouvrage présente d'importants défauts d'étanchéité qui entraînent des infiltrations d'eaux parasites et des exfiltrations d'eaux usées récurrentes vers le milieu naturel.

Des débordements étaient également occasionnés du fait de la configuration du réseau (changement de direction trop abrupte).

Il a ainsi été décidé de procéder au dévoisement de l'antenne sur plusieurs années. Ainsi en 2013-2014, la phase 1 du dévoisement a permis d'éloigner du Ru de la Vidange 1000 ml de réseaux, en 2017 la phase 2 a permis d'en éloigner 1400 ml (en créant un nouveau réseau sous voirie), et en 2019-2020 la phase 3 a permis d'en éloigner 270 ml tout en supprimant deux changements de direction trop importants. La phase 3 a permis également de réhabiliter et/ou reprofiler 460 ml sous chemin.

La 4^{ème} et dernière phase de ce projet de dévoisement avait pour objectif de réhabiliter et rendre accessible la dernière partie de l'antenne située sur la commune d'Egly avant raccordement dans le Collecteur Intercommunal Initial.

Les travaux réalisés de mai à août 2024 par les entreprises GAIA TP, REHACANA et TPE ont consisté à :



- Créer d'une piste en grave sur environ 170 ml pour accéder au collecteur en aval de la voie SNCF ;
- Gainer 810 ml de réseaux Ø250 en amiante ciment ;
- Remplacer l'unique branchement en amiante ciment par du polypropylène SN16 Ø160 ;
- Créer 2 nouveaux regards de visites ;
- Réhabiliter 18 regards de visite.

**Coût des travaux
259 245 € HT**

**Financements
Syndicat de l'Orge 66 %
AESN 34 %**



Dévoisement de l'antenne d'eaux pluviales du Mort Ru à Juvisy-sur-Orge dans le cadre du T7

L'antenne d'eaux pluviales du Mort Ru se situe à cheval sur les communes de Juvisy-sur-Orge et Athis-Mons. C'est un collecteur de transport d'eaux pluviales qui permet de collecter les eaux pluviales du secteur avant rejet dans l'Orge à Athis-Mons.

Le futur TRAM T7 croisera ce collecteur au carrefour de l'avenue d'Estienne d'Orves et de l'avenue du Général de Gaulle. A cet endroit le collecteur est un Ovoïde T130 et est peu profond. Il est donc incompatible avec la création de la future plateforme du TRAM et doit donc être dévié.

La solution qui a été retenue consiste à approfondir le collecteur par la création d'un siphon pour passer sous la future plateforme du TRAM. Une chambre à sable a été intégrée au projet pour retenir les sables et cailloux charriés par l'eau pluviale et ainsi éviter que ce nouveau collecteur en siphon ne se bouche et puisse être entretenu plus facilement.



Les travaux réalisés de juillet à août 2024 par l'entreprise EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX ont consisté à :

- Créer une paroi étanche autour de la future chambre à sable par la technique du « Jet Grouting » afin de s'affranchir d'un rabattement de nappe ;
- Créer une chambre à sable de 16 m³ de volume utile ;
- Poser 36 ml de réseaux Ø1200 en PRV.

**Coût des travaux
523 192 € HT**

**Financements
Syndicat de l'Orge 78 %
DSIL 22 %**

II- TRAVAUX SUR RESEAUX DE COLLECTE

Situations	Linéaires	Diamètres	Montants	Détails techniques
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue des Richards à Forges-Les-Bains	158 ml	Ø200	141 160 € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Chemisage continu de 17 ml de collecteur EU Ø200 ; • Remplacement de 141 ml de canalisation EU Ø200 en amiante ; • Création d'une boîte de branchement ; • Réhabilitation par l'intérieur de 6 regards de visite ; • Remplacement de 3 branchements ; • Création de deux regards de visite.
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue des Sorbiers et du Chemin Vert à Pecqueuse	164 ml	Ø200	169 314 € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de 6 regards de visite • Création de 3 regards de visite ; • Remplacement de 15 raccordements EU • Remplacement de 3 boîtes borgnes par des regards de visite ; • Remplacement de 82 ml de collecteur Ø200 PVC ; • Chemisage continu de 82 ml de canalisation Ø200 PVC.
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue Saint-Pierre à Dourdan	145 ml	Ø200	354 236 € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement en tranchée de 30 branchements situés dans l'emprise des travaux • Réhabilitation par l'intérieur de 6 regards de visite • Chemisage continu polymérisé en place de 145 ml de canalisation Ø200 ; • Gainage d'un branchement Ø150 d'environ 10 ml.
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées du chemin de la Brière à Roinville et Sermaise	147 ml	Ø200	123 953 € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de 6 regards de visite • Création de 2 regards de visite ; • Remplacement de 12 raccordements EU • Remplacement de 22 ml de collecteur Ø150 en grés par un Ø200 en PP ; • Chemisage continu de 125 ml de canalisation Ø150 en grés et en PVC.
TOTAL	614 ml		788 663 € HT	

Voici des exemples de plusieurs chantiers sur les réseaux de collecte qui se sont déroulés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre syndicale en 2024.

Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue des Richards à Forges-Les-Bains

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Forges-Les-Bains a identifié plusieurs secteurs en mauvais états, responsables d'apports d'eaux claires parasites permanentes, dont les réseaux de collecte d'eaux usées de la rue des Richards. Une inspection télévisée des canalisations, réalisée dans le cadre du SDA de Forges-Les-Bains en 2015, a montré des défauts importants sur les collecteurs. Ces dégradations rendent le réseau d'eaux usées non étanche dans cette rue. Cela implique une pollution avec la fuite d'effluents dans le sous-sol. De plus, les entrées d'eaux claires parasites permanentes perturbent le traitement des effluents par la station d'épuration. Il a donc été crucial de les réduire par des travaux de réhabilitation qui ont permis de réduire les apports d'eaux claires parasites de 22,8 m³/j pour la rue des Richards (Source : SDA Forges-Phase 4). Une plus grande efficacité du traitement des effluents permet d'améliorer la qualité du milieu naturel.

Les travaux ont été réalisés par les entreprise GAIA TP et REHACANA de mai 2024 à juin 2024. Ils ont consisté à réaliser :

- Le chemisage continu polymérisé en place de 17 ml de canalisation diamètre 200mm
- Le remplacement de 141 ml de canalisation Ø200
- La réhabilitation par l'intérieur de 6 regards de visite
- Le remplacement en tranchée de 3 branchements dont 2 en amiante situés dans l'emprise des travaux
- La création d'une boîte de branchement
- La création de 2 regards de visites.



Coût des travaux :
141 160 € HT

Financements :
AESN 40 %
Syndicat : 60 %

Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue des Sorbiers et du Chemin Vert à Pecqueuse

Le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2019 sur la commune de Pecqueuse a identifié plusieurs secteurs de la commune dont les réseaux d'eaux usées et unitaires nécessitent des réhabilitations. C'est notamment le cas de la rue des Sorbiers et du Chemin Vert.

Les analyses ITV ont confirmé que les collecteurs et branchements de ces rues étaient en mauvais état avec notamment :

- De nombreuses flaches ;
- Des ovalisations verticales ;
- Des effondrements partiels ;
- De nombreux déboîtements et décentrages d'éléments de canalisation.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises GAIA TP et REHACANA en février et mars 2024. Ils ont consisté à :

- Réhabiliter 6 regards de visite ;
- Créer 3 regards de visite ;
- Remplacer 15 raccordements EU ;
- Remplacer 3 boîtes borgnes par des regards de visite ;
- Remplacer 82 ml de collecteur Ø200 PVC ;
- Gainer 82 ml de canalisation Ø200 PVC.



**Coût des travaux :
169 314 € HT**

**Financements :
AESN 40 %
Syndicat : 60 %**

Réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Saint-Pierre à Dourdan

Le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2012 sur les communes de l'amont du Syndicat, dont Dourdan, a identifié plusieurs secteurs de la commune dont les réseaux d'eaux usées nécessitent des réhabilitations. C'est notamment le cas de la rue Saint-Pierre.

Les analyses ITV ont confirmé que les collecteurs et branchements de ces rues étaient en mauvais état avec notamment :

- De nombreuses flaches ;
- Des fissurations longitudinales ;
- Des pénétrations de racines ;
- Des décentrages et des déviations angulaires.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises GAIA TP et REHACANA à l'été 2024. Ils ont consisté à :

- Remplacer en tranchée de 30 branchements situés dans l'emprise des travaux ;
- Réhabiliter par l'intérieur de 6 regards de visite existants ;
- Gainer 145 ml de canalisation $\varnothing 200$;
- Gainer un branchement $\varnothing 150$ d'environ 10 ml.



**Coût des travaux :
354 236 € HT**

**Financements :
AESN 40 %
CD91 15 %
Syndicat : 45 %**

Réhabilitation du réseau d'eaux usées du chemin de la Brière à Roinville et Sermaise

Le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2012 sur les communes de l'amont du Syndicat, dont Roinville et Sermaise, a identifié plusieurs secteurs de ces communes dont les réseaux d'eaux usées nécessitent des réhabilitations. C'est notamment le cas du chemin de la Brière, et dans une moindre mesure, de la rue des Champarts.

Les analyses ITV ont confirmé que les collecteurs et branchements de ces rues étaient en mauvais état avec notamment :

- De nombreuses flaches ;
- Des fissurations longitudinales sur le collecteur en grès ;
- Des pénétrations de racines ;
- Des décentrages et des déviations angulaires.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises GAIA TP et REHACANA à l'automne 2024. Ils ont consisté à :

- Réhabiliter 6 regards de visite existants ;
- Créer 2 regards de visite ;
- Remplacer 12 raccords EU ;
- Remplacer 22 ml de collecteur Ø150 en grès par un Ø200 en PP ;
- Gainer 125 ml de canalisation Ø150 en grès et en PVC.



**Coût des travaux :
123 953 € HT**



**Financements :
AESN 40 %
Syndicat : 60 %**

IV- BILAN D'AVANCEMENT GLOBAL DES REHABILITATIONS DES RESEAUX DE TRANSPORT

Bilan d'avancement global des réhabilitations du patrimoine syndical

Bassin de collecte-épuration	Type de réseau	Linéaire total (km)	Travaux réalisés (km)	% linéaire réalisé	Travaux à l'étude (km)	% linéaire à l'étude	Reste à étudier (km)	% Restant à étudier
Seine Valenton	CID	16,1	7,6	47,3%	1,7	10,2%	6,8	42,5%
	CII	24,6	13,9	56,5%	0,0	0,0%	10,7	43,5%
	Antennes	53,7	48,3	89,9%	0,0	0,0%	5,4	10,1%
	Total	94,4	69,8	74,0%	1,7	1,7%	22,9	24,3%
Moulin Neuf - Ollainville	Collecteurs Orge-Rémarde-Renarde	53,4	9,3	17,5%	7,9	14,8%	36,2	67,7%
	Antennes	9,0	7,0	77,3%	0,9	9,6%	1,2	13,1%
	Total	62,4	16,3	26,1%	8,8	14,0%	37,4	59,9%
Val Saint-Cyr	Collecteur du Val Saint-Cyr	3,8	1,9	50,0%	0,0	0,0%	1,9	50,0%
Total		160,6	88,0	54,8%	10,4	6,5%	62,2	38,6%



AIDES AUX COLLECTIVITES

INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

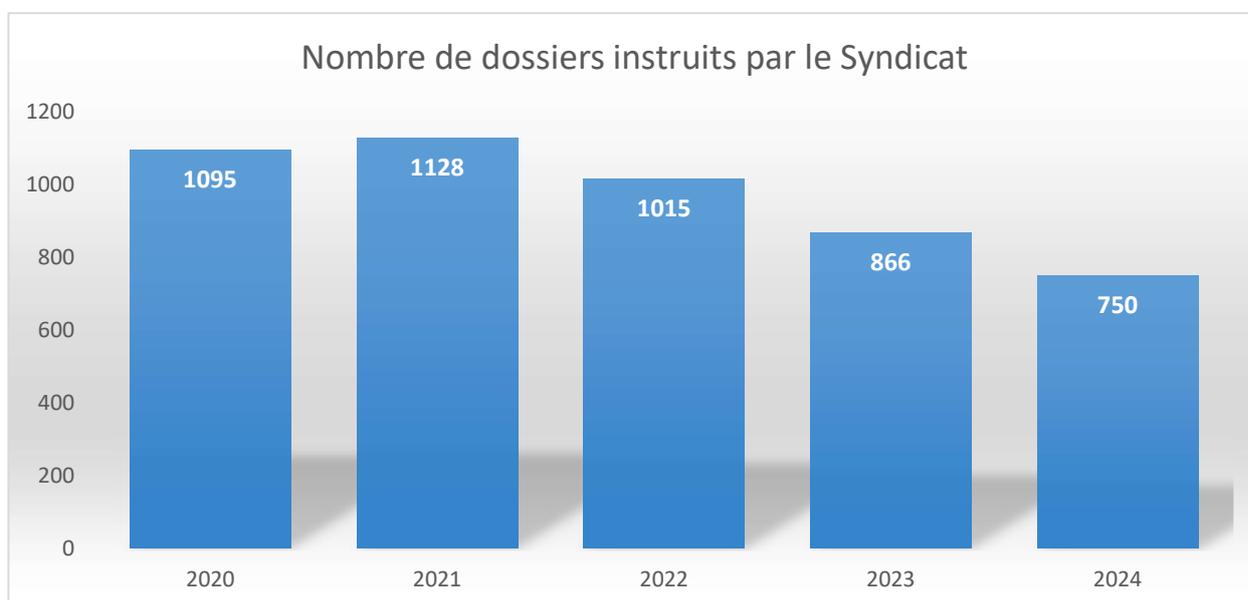
Le Syndicat est sollicité par les communes afin de donner un avis sur les autorisations d'urbanisme. Il peut ainsi émettre des prescriptions spéciales pour la gestion des eaux pluviales et la lutte contre les inondations.

C'est donc à travers les dossiers de permis de construire, les permis d'aménager et autres autorisations individuelles reçus pour instruction que le Syndicat peut alerter les communes et les pétitionnaires sur les risques inondations et la vulnérabilité des secteurs exposés.

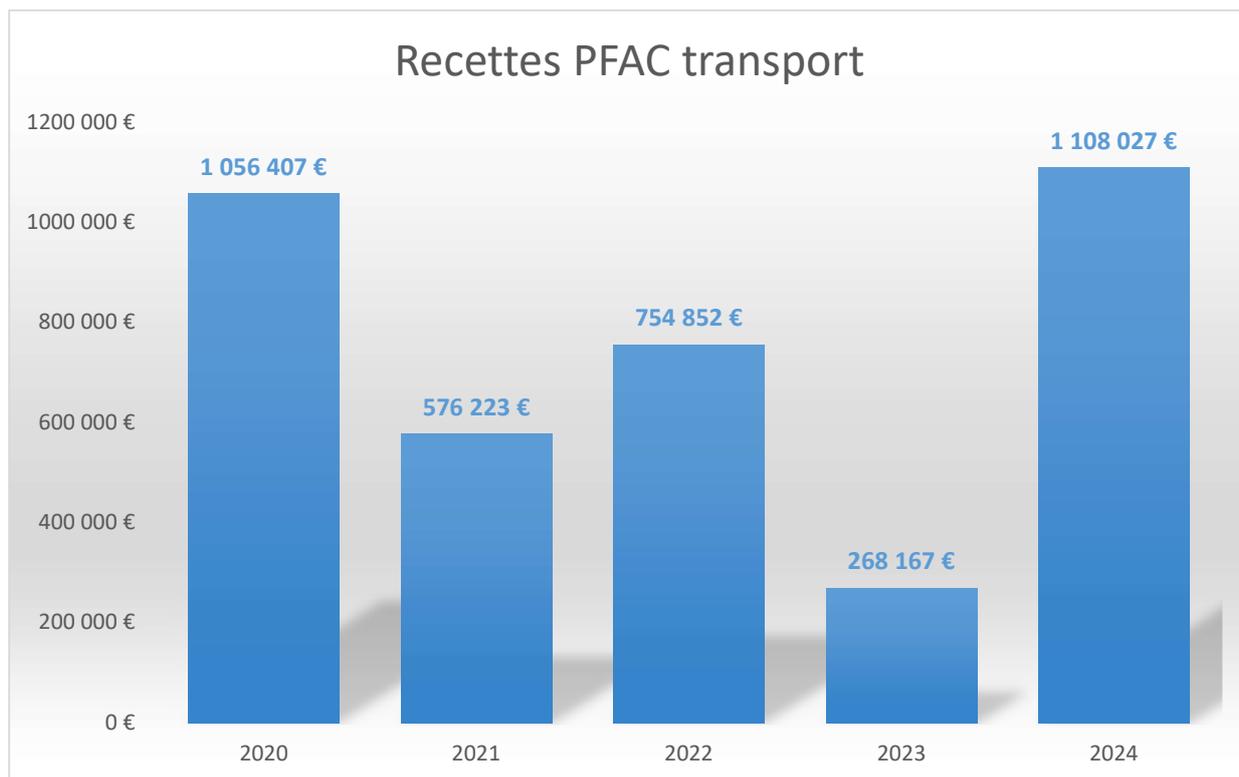
De plus, afin de limiter les eaux de ruissellement, le Syndicat s'assure du respect des prescriptions du règlement d'assainissement et notamment de la règle du « zéro rejet », en matière de gestion des eaux pluviales. A cette occasion, il participe à la promotion et au développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

Outre ces missions, le Syndicat calcule la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, dite PFAC, qu'il perçoit en fonction de la surface de plancher du projet.

En 2024, le Syndicat a reçu 750 dossiers pour instruction et a perçu 1 108 025 € de PFAC.



Année	Montants titrés	Dont Cœur Essonne	Dont CAPS	Recette PFAC propre	Nombre de titres
2021	734 571,63 €	311 502,24 €		423 069,39 €	155
2022	754 892,21 €	629 344,27 €		125 547,94 €	54
2023	268 167,99 €	106 875,53 €	41 830,00 €	161 292,46 €	45
2024	1 108 024,71 €	559 799,34 €		548 228,37 €	178



*Les recettes indiquées peuvent correspondre à la PFAC des permis des années antérieures et au reversement des EPCI.

L'augmentation de la perception de PFAC en 2024 est liée au fait que le Syndicat a réalisé un travail sur les retards de perceptions des recettes PFAC (548 228,37€). L'agglomération Cœur d'Essonne a également réalisé ce travail. Le reversement de cet EPCI est de 559 799,34€.

POUR UNE GESTION A LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES : CONSEILS AUX COLLECTIVITES ET AUX AMENAGEURS

Les porteurs de projets, qu'ils soient des collectivités ou des aménageurs privés, peuvent consulter le Syndicat de l'Orge en amont du dépôt de permis afin d'obtenir des conseils sur leur conception des espaces de gestion des eaux pluviales.

Cet accompagnement technique permet de faciliter l'instruction des futurs permis. Des réunions de travail sont organisées avec le porteur de projet et leurs bureaux d'études afin d'orienter les solutions de gestion des eaux pluviales qui favorisent leur infiltration.

Le Syndicat a été sollicité par les mairies de La Forêt-le-Roi, Ollainville, Forges-les-Bains pour des permis portés par la commune et par des pétitionnaires à Fontenay-lès-Briis, Dourdan et à Boissy-sous-Saint-Yon. Pour exemple, pendant la procédure d'instruction, le Syndicat a accompagné le pétitionnaire à Boissy-sous-Saint-Yon pour optimiser les solutions de gestion des eaux pluviales à la parcelle. Ce travail a permis au projet de ne plus prévoir le raccordement au réseau eaux pluviales public (ce qui était demandé initialement).

Afin d'assoir cette démarche d'accompagnement et de répondre aux objectifs de qualité des eaux et de réduction des inondations sur l'ensemble de son territoire, le Syndicat de l'Orge porte une animation autour de la gestion des eaux de pluie sur les 65 communes du bassin versant. Cette animation fait l'objet d'un poste spécifique financé en partie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

L'animatrice « eaux pluviales » a pour missions principales :

- L'assistance au montage et dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les aménagements intégrant de la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales pour les communes, les intercommunalités, les particuliers et les aménageurs privés,
- La mise en place d'une stratégie pour prioriser les secteurs à déconnecter des réseaux d'eaux pluviales,
- Le conseil auprès des aménageurs, élus et particuliers sur leur projet le plus amont possible, afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales à la source,
- La sensibilisation et la formation des partenaires territoriaux, notamment les agents des services techniques de collectivités (urbanisme, assainissement, espaces verts, voirie...).

L'année 2024 est la continuité de cette animation avec plusieurs faits marquants :

- Accompagnement de 21 projets (publics et privés) pour obtenir les aides de l'AESN. Sur ces 21 projets, 5 projets de déconnexion et de désimperméabilisation ont déposé une demande d'aide à l'Agence de l'eau. Lorsque ces projets seront réalisés, la surface déconnectée estimée sera de plus de 17 000 m².
- Rencontres de 8 communes pour expliquer l'accompagnement de l'animatrice « eaux pluviales » et les critères des aides de l'Agence de l'eau,
- Organisation et animation en partenariat avec le SIAHVY et l'AESN d'un atelier « *L'eau de pluie : un vecteur d'économie pour vos projets d'aménagements urbains* » à destination des aménageurs, bureaux d'études avec une douzaine de participants en présentiel,
- Organisation d'une formation avec l'association ADOPTA sur la gestion à la source des eaux pluviales pour plus de 70 agents du Syndicat.

Aussi, le Syndicat a poursuivi en 2024 sa mission en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sur la gestion des eaux pluviales, le paysage et la biodiversité auprès de la SPL Air 217 pour la requalification de la Base Aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge et le Plessis-Pâté. Le Syndicat a accompagné la SPL Air 217 à sa demande sur divers sujets, notamment pour présenter le schéma de gestion des eaux pluviales de la Base 217 au service instructeur de Cœur d'Essonne Agglomération pour une bonne prise en compte dans les futurs

permis sur ce secteur. De plus, une note de cadrage pour le suivi des effets hydrologiques de la future déconnexion des réseaux d'eaux pluviales a été produite pour aider la SPL Air 217 à missionner la maîtrise d'œuvre qui sera en charge de ce suivi.

Le Syndicat a présenté à la SPL Air 217 et au pôle environnement et espace naturel de Cœur d'Essonne agglomération, sa méthodologie de suivi des travaux de gestion des espaces naturels pour inspirer le futur suivi du plan de gestion de la Base 217.



ASPECTS FINANCIERS

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	30 533 828,76
Recettes de fonctionnement	31 417 992,09
Excédent de fonctionnement 2024	884 163,33
Excédent antérieur reporté	1 012 974,38
EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2023	1 897 137,71

INVESTISSEMENT (hors RAR)	
Dépenses d'investissement hors RAR 2023	6 298 896,74
Recettes d'investissement hors RAR 2023	8 849 715,90
Excédent d'investissement 2023 hors RAR 2023	2 550 819,16
Déficit antérieur reporté	3 082 838,69
DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2023 hors RAR 2023	532 019,53

RESTES A REALISER	
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>2 370 493,31</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>2 620 528,53</i>
TOTAL DES RESTES A REALISER 2024 A REPORTER EN 2025	250 035,22
EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT avec RAR	281 984,31

EXCEDENT GLOBAL DU BUDGET 2024	1 615 153,40
---------------------------------------	---------------------

AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Le Syndicat perçoit trois cinq redevances syndicales d'assainissement dont deux sont reversées aux épurateurs :

- Une partie relative à la collecte des eaux usées qui a pour objet de financer les frais d'exploitation des réseaux de collecte et contribue par ses excédents au financement de la section d'investissement.
- une partie relative au transport des eaux usées qui a pour objet de financer les frais d'exploitation du réseau de transport et contribue par ses excédents au financement de la section d'investissement.
- une partie relative à l'épuration reversée au SIAAP avec lequel le Syndicat de l'Orge a conventionné afin que les effluents transportés soient traités à la station d'épuration de Valenton.
- une partie relative à l'épuration des eaux usées qui a pour objet de financer les coûts d'épuration des effluents transportés par le Syndicat de l'Orge vers ses 19 stations d'épuration et contribue par ses excédents au financement de la section d'investissement.
- Une partie relative à l'assainissement non collectif (ANC) qui a pour objet de financer les coûts relatifs aux contrôles de bon fonctionnement des installations.

Les montants respectifs de ces 5 redevances ont été pour 2024 :

- Pour les parts « collecte » :

	Toutes les communes (hors Janvry, Pecqueuse)	Janvry Bourg, Mulleron et la Brosse	Pecqueuse
TOTAL € HT/m3	0,98	2,03	1,10

- 0,36 €/m3 pour la part « transport »
- 0,961 €/m3 pour la part « épuration » reversée au SIAAP
- Pour les parts « épuration »

	Bassins versants des STEP d'Ollainville/Val St Germain/Marais/Rouillon/Plateau/Semont	Bassins versants des autres STEP
TOTAL € HT/m3	1.17	0.827

- 96,50 €/an pour la redevance pour l'assainissement non collectif.

Le montant total de la RSA encaissée s'est élevé à 27 086 414 €, dont 14 820 378 € reversés au SIAAP.

Le montant des amortissements s'élève à 3 576 964 €, l'encours de la dette est de 17 097 877 €, avec 1 446 728 € de remboursement de la dette en capital et 286 747 € en intérêts.



INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ASSAINISSEMENT

LES INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

Prix du service pour 120 m³ d'eau consommée :

- Pour les parts « collecte » :

	Toutes les communes (hors Janvry, Pecqueuse)	Janvry Bourg, Mulleron et la Brosse	Pecqueuse
TOTAL € HT	117.60	243.60	132
TOTAL € TTC	129.36	267.96	145.20

- Pour la part « transport » : 43.2 € HT, soit 47.52 € TTC
- Pour les parts « épuration »

	Bassins versants des STEP d'Ollainville/Val St Germain/Marais/Rouillon/Plateau/Semont	Basins versants des autres STEP
TOTAL € HT	140.40	99.24
TOTAL € TTC	154.44	109.16

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées : 41 000.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

I-TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de zone relevant de l'assainissement collectif.

	Pour la collecte
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99.33 %

II- INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Cet indice est noté de 0 à 100.

	Pour la collecte	Pour le transport
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	90

La note obtenue par le Syndicat est de **85 points** détaillés comme suit :

- 20 points /20 pour l'existence et la mise à jour annuelle du plan des réseaux (les 20 points ci-dessus doivent être atteints pour obtenir des points supplémentaires),
- 10 points /10 pour la présence d'informations structurelles (diamètre, matériau, année de pose) dans le SIG,
- 5 points /10 pour l'altimétrie des canalisations pour la collecte et 10 points /10 pour le transport,
- 10 points /10 pour la localisation et la description des ouvrages annexes,
- 0 point /10 pour le dénombrement des branchements sur chaque tronçon,
- 10 points /10 pour la localisation et l'identification des interventions (curage, désobstruction, réhabilitation et renouvellement),
- 10 points /10 pour la définition et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau,
- 10 points /10 pour l'existence d'un programme pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des canalisations,

- 10 points /10 pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation ou de renouvellement des canalisations.

III- MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	Pour la collecte	Pour le transport
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
Versements à un fond de solidarité	0 €	0 €

IV- TAUX DE DEBORDEMENT D'EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Il s'agit du nombre de demandes d'indemnisation/nombre d'habitants desservis x 1000.

	Pour la collecte	Pour le transport
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (/1000 habitants)	0	0

V- NOMBRE DE POINTS DU RESEAU NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE OU DE DESOBSTRUCTION

Il s'agit des points sensibles du réseau d'eaux usées nécessitant pour certains au moins deux passages par an.

	Pour la collecte	Pour le transport
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage ou de désobstruction	6 points noirs pour 289 km	16 siphons et 1 fosse à sable nécessitant des interventions fréquentes et 1 point noir route de Corbeil à Ris pour 120 km

Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes rapportés à 100 km	2.07 points noirs pour 100 km	15 points noirs pour 100 km
-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Détail des points noirs des réseaux de collecte :

- Entre le 7 et le 15 avenue de Béchevret à Boissy sous Saint Yon
- Un siphon au niveau du 10 rue de Rimoron à Breux Jouy
- Au niveau du 5 rue de l'Etang Neuf à Angervilliers
- Un siphon route de la Creusée au Val Saint Germain
- Un siphon sous l'Orge Chemin de Beaurepaire à Roinville sous Dourdan
- Croisement rue Raymond Laubier et chemin Oysonville à Dourdan.

VI- TAUX MOYENS DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES

Il s'agit de la moyenne sur 5 ans du ratio longueur de canalisations renouvelées / longueur du réseau.

Année	Linéaire réhabilité sur réseaux de collecte	Linéaire réhabilité sur réseaux de transport
2020	421 ml	820 ml
2021	576 ml	568 ml
2022	558 ml	710 ml
2023	1824 ml	0 ml *
2024	614 ml	810 ml
TOTAL sur 5 ans	3993 ml pour 289 km	2908 ml pour 120 km
Moyenne annuelle	799 ml pour 289 km	582 ml pour 120 km
Ratio de renouvellement annuel	0.28 %	0.48 %

VII- INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX D'EAUX USEES

	Pour la collecte	Pour le transport
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées	20	55

Pour la collecte, l'indice est calculé comme suit :

- 20 points /20 pour l'identification des points de rejet,

N'ayant aucun point de rejet sur le réseau de collecte, on ne peut pas obtenir plus de 20 points à cet indicateur.

Pour le transport, l'indice est calculé comme suit :

Cet indice concerne les 7 points de rejet d'eaux usées vers le milieu naturel dont dispose le Syndicat. Il s'agit de 7 déversoirs d'orage situés à Brétigny sur Orge (DO 03), Viry Chatillon (DO 09 et DO HB), Savigny sur Orge (DO 05) et Saint Michel sur Orge (DO RF1, DO RF2 et DO RF3).

Cet indice est noté de 0 à 120.

La note obtenue par le Syndicat est de **55 points** détaillés comme suit :

- 20 points /20 pour l'identification des points de rejet,
- 5 points /10 pour l'évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution raccordée en amont de chaque rejet, c'est-à-dire le nombre d'équivalents habitants raccordés en amont de l'ouvrage qui déverse. Le tableau qui suit reprend cette donnée d'équivalents habitants par ouvrage concerné :

Ouvrage	Nb éq-hab
DO 09 et DO HB	24 000
DO 03	80 000
DO 05	500 000

- 20 points /20 pour la réalisation d'enquêtes de terrain pour identifier les points de déversement et la mise en œuvre de témoins pour identifier le moment et l'importance du déversement. En effet, DO RF 1-2-3, DO 03, DO 09 et le trop plein de ST09 (DO HB) sont équipés de débitmètres ; le temps de fonctionnement de la station ST12 en anti-crue est mesuré par le relevé systématique du temps de fonctionnement des pompes ; mais le trop plein bêche de ST12 n'est pas instrumenté.
- 0 point /30 pour la réalisation de mesures de débit et de pollution aux points de rejet selon les prescriptions de l'arrêté du 21/07/2015.
- 10 points /10 pour la réalisation d'un rapport présentant les dispositifs d'autosurveillance selon l'arrêté du 21/07/2015.
- 0 point /10 pour l'évaluation de l'impact des rejets et la connaissance des milieux récepteurs (prélèvement et analyse du milieu récepteur en amont et en aval du point de rejet) ; des points de mesure sont réalisés sur l'Orge et la Morte Rivière, mais ne correspondent pas aux points de rejet.

Si, au regard de tous ces critères, la note obtenue est supérieure ou égale à 80 points, 10 points supplémentaires peuvent être acquis pour les réseaux séparatifs pour l'évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur et 10 points supplémentaires pour les réseaux unitaires pour la mise en place d'un suivi de la pluviométrie et des rejets principaux.

VIII- DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le délai de remboursement de la dette du budget assainissement est de 6,19 années.

IX- TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE N-1

Ces données ne sont pas fournies au Syndicat par les fermiers eau potable.

X- TAUX DE RECLAMATIONS

Il s'agit de dénombrer l'ensemble des réclamations écrites, rapportées à 1 000 abonnés, relatives à des écarts de conformité (engagements contractuels, règlement de service, ...), mais non relatives au prix du service.

Il y a eu 0 réclamation en 2024, soit un taux de réclamations de 0 %, que ce soit pour la collecte ou le transport.

XI- EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SPANC

	Pour la collecte
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	1167

XII- INDICE DE MISE ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	Pour la collecte
Indice de mise œuvre de l'assainissement non collectif	70

Cet indice est noté de 0 à 140 détaillé comme suit :

- 20 points /20 pour la délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.
- 20 points /20 pour l'application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération.

- 15 points /30 pour la mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées depuis moins de 8 ans.
- 15 points /30 pour la mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations. Ce diagnostic est réalisé en même temps que la vérification de conception et d'exécution.
- 0 point /10 pour l'existence d'un service capable d'assurer l'entretien des installations. Il n'a pas été choisi de proposer l'entretien des installations ANC.
- 0 point /20 pour l'existence d'un service capable d'assurer les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. Il n'a pas été choisi de proposer les travaux d'ANC.
- 0 point /10 pour l'existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange. Il n'a pas été choisi de proposer ce service.

XIII- TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il s'agit du nombre d'installations conformes/le nombre total d'installations contrôlées.

	Pour la collecte
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	28 %

XI- RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR LE TRANSPORT

Indicateurs de performance	Résultat 2024	Résultat 2023	Résultat 2022	Evolution 2022/2023		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	90 points / 100	90 points / 100	90 points / 100	0	→	Bon
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0	→	Bon
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0	→	Bon
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage ou de désobstruction	15 points par tranche de 100 km	10.8 points par tranche de 100 km	11.7 points par tranche de 100 km	+ 39 %	↗	Moyen
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	0,48 %	0,48 %	0,50 %	0 %	→	Moyen
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées	55 points / 120	55 points / 120	55 points / 120	0 %	→	Moyen
Durée d'extinction de la dette du budget assainissement	6.19 ans	8.37 ans	12.44 ans	- 26 %	↗	Bon
Taux d'impayés sur les factures de l'année N-1	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué			
Taux de réclamations	0 ‰	0 ‰	0 ‰	Négligeable	→	Très bon

Amélioration ↗

Dégradation ↘

POUR LA COLLECTE

Indicateurs de performance	Résultat 2024	Résultat 2023	Résultat 2022	Evolution 2022/2023		
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99.33 %	99.33 %	99.33 %	0 %	→	Bon
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85 points / 100	85 points / 100	85 points / 100	0 %	→	Bon
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0	→	Bon
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0	→	Bon
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage ou de désobstruction	2.07 points par tranche de 100 km	0.69 point par tranche de 100 km	4 points par tranche de 100 km	+ 200 %	↘	Bon
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	0,28 %	0,23 %	0,16 %	+ 22 %	↗	Moyen
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées	20 points / 120	20 points / 120	20 points / 120	0 %	→	Bon
Durée d'extinction de la dette du budget assainissement	6.19 ans	8.37 ans	4.41 ans	- 26 %	↗	Bon
Taux d'impayés sur les factures de l'année N-1	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué			
Taux de réclamations	0 ‰	0 ‰	0 ‰	Négligeable	→	Très bon
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	1167	1155	899	+ 1 %		
Indice de mise œuvre de l'assainissement non collectif	70	70	70	0 %	→	Bon
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	28 %	23.2 %	6.51 %	+ 21 %	↗	Faible

Amélioration ↗

Dégradation ↘



COOPERATION DECENTRALISEE

COOPERATION DECENTRALISEE 2024 à Madagascar

Une subvention de 30 000 euros a été versée à l'association Amitié Madagascar ile de France (Amif) en 2024 pour la réalisation de travaux d'accès à l'eau et à l'assainissement à Madagascar dans la commune d'Ambararatabe.

Le Syndicat de l'Orge a contribué depuis 6 ans à la réalisation de nombreux travaux dans la commune d'Anjozorobe en soutien de l'Association Amif.

Après 15 ans à alimenter en eau potable la commune d'Anjozorobe, l'Amif apporte désormais son expertise à la commune rurale d'Ambararatabe qui se trouve à 185 km à l'ouest de la capitale. Elle couvre une superficie de 120 km² et est divisée en 7 Fokontany (villages).

C'est un projet sur plusieurs années à l'image d'Anjozorobe pour que les 7 villages soient alimentés en eau.

Les autorités communales ont souhaité au travers du Plan de Développement Communal que le Fokontany Ambahatra (village 1) soit prioritaire afin de bénéficier d'un accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Ce village 1 s'étend sur une superficie de 16 km² et comprend 4 hameaux.

2 phases de travaux ont été programmées :

- La phase 1 (subvention 2023) concernait l'accès à l'eau potable pour 3 des 4 hameaux avec un financement du Syndicat de l'Orge et de l'Agence de l'eau.
- La phase 2 (subvention 2024) concernait le 4^{ème} hameau (Ankadilava) pouvant bénéficier du même réservoir d'eau potable moyennant son agrandissement.

Les travaux réalisés :

- Augmentation de la capacité du réservoir de 14m³ à 20m³
- Création d'un réseau de distribution de 3600m de long vers le hameau
- Construction de 6 bornes fontaines et d'1 lavoir dans le hameau

Coût total du projet : **45 789 €**

Financement de l'Amif : 15 789 € (35%)

Subvention du Syndicat de l'Orge de 30 000 euros (65%) pour la réalisation de ce projet.





ANNEXE

ANNEXE 1 - Entreprises mises en conformité en 2024

	Raison sociale de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Commune	Date du certificat de conformité
1	ALEX MARKET BERFIN SUPERMARCHÉ	Commerce	Brétigny-sur-Orge	16/07/2024
2	ANETT DEUX	Location et l'entretien d'articles textiles	Fleury-Mérogis	16/01/2024
3	B.L.M - DISGROUP	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers	Sainte-Geneviève-des-Bois	08/07/2024
4	BOUCHERIE DES DEUX FRERES	Boucherie	Morsang-sur-Orge	22/11/2024
5	BOVIS TRANSPORT	Transport, stockage et manutention	Fleury-Mérogis	19/08/2024
6	Brétigny Auto Contrôle	Contrôle technique automobile	Brétigny-sur-Orge	08/07/2024
7	Braxton Cap performance	Marchand de biens	Villiers-sur-Orge	03/01/2024
8	CENTRE MEDICAL DU BOIS JOLI	Centre de santé	Sainte-Geneviève-des-Bois	03/01/2024
9	Château de Vaugrigneuse	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	Vaugrigneuse	10/01/2024
10	COLAS	Travaux publics	Roinville-Sous-Dourdan	11/03/2024
11	COUGNAUD	Construction modulaire industrialisée	Saint-Michel-sur-Orge	15/10/2024
12	CSP SPORT DIFFUSION	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures	Sainte-Geneviève-des-Bois	09/10/2024
13	DAMAX	Commerce de détail d'autres équipements du foyer - vente de meubles, d'appareils électroménagers ainsi que de cuisines sur mesures pour les particuliers	Sainte-Geneviève-des-Bois	03/05/2024
14	DISMEL	Distribution de matériel électrique, de fournitures industrielles, de services importation, d'exportation, de diffusion gros et demi-gros	Sainte-Geneviève-des-Bois	30/09/2024
15	Earl du Planant	Culture de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses	Roinville-Sous-Dourdan	16/01/2024
16	Ecole élémentaire Les Pensées	Ecole élémentaire	Vaugrigneuse	10/01/2024
17	ELYDA SERVICES	Blanchisserie	Villemoisson-sur-Orge	14/05/2024
18	FAVIER PERE ET FILS	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Morsang-sur-Orge	19/08/2024
19	FEREM1	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	Sainte-Geneviève-des-Bois	03/05/2024

	Raison sociale de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Commune	Date du certificat de conformité
20	GCA Supply	Fabrication d'emballage industriel en bois	Viry-Châtillon	05/09/2024
21	GRUPE DUFOUR	Location et maintenance de chaufferies	Guibeville	16/01/2024
22	GT WASH BRETIGNY	Station de lavage semi-automatique pour véhicules légers	Brétigny-sur-Orge	30/05/2024
23	IME André Coudrier	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Saint-Germain-lès-Arpajon	26/01/2024
24	JORYF HOLDING SCI L'EPERVIER I	Construction de logement	Brétigny-sur-Orge	03/05/2024
25	La Bonne Franquette	Restaurant	Janvry	15/11/2024
26	LA FERME DE QUINCAMPOIX	Exploitation agricole	Fontenay-lès-Briis	18/03/2024
27	LE TRISK'L	Restaurant	Brétigny-sur-Orge	09/02/2024
28	LES 3 BRASSEURS	Restaurant	Brétigny-sur-Orge	31/01/2024
29	Mairie de Vaugrigneuse	Mairie	Vaugrigneuse	10/01/2024
30	MIDAS	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Brétigny-sur-Orge	16/07/2024
31	MONGIN	Fabrication de pièces mécaniques soudées	Grigny	16/05/2025
32	PHARMACIE DES TROIS VALLEES	Pharmacie	Saint-Chéron	18/03/2024
33	PLESSIS-PÂTÉ DC2	Location de biens et de terrains	Plessis-Pâté	09/02/2024
34	POINT P	Distribution matériaux	Viry-Châtillon	29/08/2024
35	PRECISIUM GROUPE	Centrale d'achat de pièces automobile pour véhicules légers	Saint-Michel-sur-Orge	27/09/2024
36	PSR - Peinture sol Ravalement	Sans activité	Sainte-Geneviève-des-Bois	29/01/2024
37	Rentmat BTP	Location et entretien des échafaudages et coffrage de béton	Brétigny-sur-Orge	07/02/2024
38	Routeco	Vente véhicule occasion	Viry-Châtillon	27/06/2024
39	SARL CORTONA FELIX FAURE	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	Brétigny-sur-Orge	19/08/2024
40	SCI BRETIGNY COCHET	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	Brétigny-sur-Orge	27/09/2024
41	SCI CK DEVILLERS	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	Morsang-sur-Orge	16/01/2024
42	SCI DES BRARDES	Sans activité	Saint-Michel-sur-Orge	11/07/2024
43	SCI ELODIE	Stockage de matériel de plomberie	Dourdan	04/04/2024
44	SCI MORAIS IMMO	Sans activité	Brétigny-sur-Orge	20/02/2024
45	SCI PAPIN TAMS	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	Saint-Michel-sur-Orge	25/04/2024
46	SCI PLESSIS-PÂTÉ DC1	Stockage de pièces détachées automobiles	Plessis-Pâté	08/07/2024
47	SDIS	Service du feu et de secours	Breuillet	10/01/2024

	Raison sociale de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Commune	Date du certificat de conformité
48	SOCIETE IMMOBILIERE DE VILLEMILAND WISSOUS	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	Saint-Michel-sur-Orge	11/03/2024
49	SUN RENOV	BTP	Sainte-Geneviève-des-Bois	15/05/2024
50	Transdev les cars d'Orsay Fibersoil	Transport en commun	Marcoussis	28/08/2024
51	TRANSPORTS CARRANO	Livraison et transport de marchandise	Sainte-Geneviève-des-Bois	09/10/2024
52	VILLAVERDE - JARDIN DES TROIS VALLEES	Jardinerie	SERMAISE	16/01/2024
53	Viry fulton	Automobile	Viry-Châtillon	28/05/2024
54	SCI FERME DE LA MAISON NEUVE	Location de terrains et de locaux pour professionnels	Brétigny-sur-Orge	15/11/2024
55	SCI DASTHE	Cabinet dentaire et médical	Bruyères-Le-Châtel	09/02/2024
56	Dourdan Immobilier	Agence immobilière	Dourdan	13/06/2024
57	Boucherie Lallemand	Boucherie	Dourdan	08/07/2024
58	Chez Elles	Restaurant	Dourdan	14/06/2024
59	IDEX TERRITOIRES	Chaufferie	Dourdan	28/08/2024
60	SARL La Rémarde	Location de biens immobilières	Ollainville	11/04/2024
61	SCI M.S.H.A	Grossiste	Saint-Germain-lès-Arpajon	14/06/2024
62	PersonnaliZen	Activité spécialisée de design	Vaugrigneuse	19/08/2024
63	Gouttières et Pliage IDF	Travaux de couverture	Vaugrigneuse	19/08/2024
64	Pascal COURTIN	Exploitation d'un hangar, stockage	La Forêt-le-Roi	19/08/2024
65	Office Notarial Béatrice et Benoît CODRON	Office notarial	Saint-Chéron	14/06/2024
66	EMU IDF	Fourniture, vente, installation et entretien de matériel de pompage	Sainte-Geneviève-des-Bois	18/10/2024
67	LES ECURIES DE LA ROCHE TURPIN	Hébergement, entretien et entraînement des chevaux	Fontenay-lès-Briis	04/11/2024
68	DAI café de la mairie	Bar brasserie	Marolles-en-Hurepoix	26/11/2024
69	BRAXTON RETAIL	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	Brétigny-sur-Orge	15/11/2024
70	TMS PLUS	Stockage, préparation de marchandises ainsi que transport et livraison des marchandises	Sainte-Geneviève-des-Bois	22/11/2024
71	SCI IMMO'HU PRO	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	Sainte-Geneviève-des-Bois	22/11/2024
72	HUET DISTRIBUTION ILE DE FRANCE	Fabrication de fenêtre et de porte-fenêtre	Sainte-Geneviève-des-Bois	03/12/2024
73	GARAGE IVAN ET BOSCH CAR SERVICE	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Sainte-Geneviève-des-Bois	03/12/2024

	Raison sociale de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Commune	Date du certificat de conformité
74	TRANSPORT MANUTENTION CHAVY-BOULAY	Manutention, levage, transport de matériels lourds et fragiles ainsi que transfert de matériel industriel	Sainte-Geneviève-des-Bois	18/12/2024
75	SERBACO	Travaux d'étanchéification	Sainte-Geneviève-des-Bois	02/01/2025
76	CREANTEC	Design de mobilier et de décoration	Sainte-Geneviève-des-Bois	02/01/2025
77	BATECH IEC	Vente de produits électroménagers pour les commerces et les entreprises	Sainte-Geneviève-des-Bois	02/01/2025
78	BROKK France	Vente et location d'équipement industriel pour les travaux public, principalement des pelleteuses et de tractopelles	Sainte-Geneviève-des-Bois	02/01/2025
79	Béton Solutions Mobiles	Fabrication de béton prêt à l'emploi	Brétigny-sur-Orge	24/01/2025